

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 645

3 mars 2016

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| European Quality Invest (SPF) S.A. | 30915 | LaSauce S.à r.l. | 30917 |
| Fachmarkt Luxembourg Holdings S.à r.l. ... | 30960 | Lead Luxembourg 2 S.à r.l. | 30953 |
| Finavias S.à r.l. | 30960 | Lojo-We S.à r.l. | 30917 |
| Fininfra | 30960 | Lucien Heinz S.à r.l. | 30918 |
| Fun-City Sàrl | 30915 | Lully S.A. SPF | 30918 |
| Hereford Funds Advisory S.à.r.l. | 30915 | O-I Glass JV Mexico S.à r.l. | 30957 |
| Herremans S. à r.l. | 30915 | Penny Technologies S.à r.l. | 30918 |
| Horteck S.A. | 30916 | Raleigh Holdings, S.A. | 30928 |
| House Technic S.A. | 30916 | Raleigh Holdings, S.A. | 30928 |
| H&P Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. | 30915 | Schroder Matching Plus | 30928 |
| Husky Injection Molding Systems Luxem- bourg Finance S.à r.l. | 30929 | Schütz & Ries S.A. | 30914 |
| Husky Injection Molding Systems Luxem- bourg Holdings S.à r.l. | 30941 | Selis International S.A. | 30928 |
| IDEPA Investissements S.A. | 30916 | Selis International S.A. | 30918 |
| INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l. | 30916 | SESA Systems International | 30914 |
| Iridium Finances S.A. | 30916 | SIAAM S.à r.l. | 30914 |
| Isolation 2000 S.A. | 30917 | South Europe Real Estate Investments Holding S.A. | 30960 |
| J.P. Morgan Luxembourg International S.à r.l. | 30917 | Takeoff Luxco 1 Sàrl | 30914 |
| LaSalle Euro Growth II S.C.A. | 30917 | TRAGEC S.à r.l., Travaux de Génie Civil ... | 30914 |
| | | Turbo Holdings Lux 1 S.à.r.l. | 30914 |
| | | Vitco & Partners SA | 30960 |
| | | Vit I Holdco S.à r.l. | 30959 |

Schütz & Ries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 161.562.

Les statuts coordonnés au 18 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2016004144/10.

(160001761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

SESA Systems International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 193.661.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004153/10.

(160002228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

SIAAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.714.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004155/10.

(160002336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Takeoff Luxco 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.541.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1893 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016004194/9.

(160002019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Turbo Holdings Lux 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 194.445.

Les statuts coordonnés au 16 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2016004214/10.

(160001720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

TRAGEC S.à r.l., Travaux de Génie Civil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 13.144.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 14 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 05 janvier 2016.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2016004231/13.

(160001626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

European Quality Invest (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.909.

Le Bilan au 25 novembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

D.Munier.

Référence de publication: 2016056639/10.

(160016498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Fun-City Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 153.678.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 janvier 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016056672/10.

(160016379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

H&P Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.424.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

H&P Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.

Geert DIRKX

Gérant unique

Référence de publication: 2016058042/13.

(160017927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Hereford Funds Advisory S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.051.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016058055/10.

(160018295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Herremans S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7246 Helmsange, 17, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 158.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Herremans S. à r.l
Eric Herremans
Gérant Administratif

Référence de publication: 2016058056/12.

(160017990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Horteck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.207.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HORTECK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2016058058/11.

(160017912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

House Technic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9674 Nocher, 9, Cité Am Stellpad.

R.C.S. Luxembourg B 95.441.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016058059/9.

(160018175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

IDEPA Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 129.277.

Les comptes annuels au 30/11/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016058066/10.

(160017823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.686.

Der Jahresabschluss zum 30. Juni 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016058076/9.

(160018738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Iridium Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 90.644.

Les comptes annuels au 30.06.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016058080/9.

(160018251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Isolation 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4779 Pétange, 4, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 81.673.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016058081/10.

(160017936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

J.P. Morgan Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.418.200,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 81.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Certifié conforme

Pour le conseil de gérance

Marie ROUVIERE

Secrétaire Générale par Intérim

Référence de publication: 2016058084/14.

(160018116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

LaSalle Euro Growth II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.223.

Le dépôt rectificatif du bilan au 31 décembre 2014 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 30 juillet 2015, sous la référence L150141386 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058123/11.

(160018530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

LaSauce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 8, Op der Uet.

R.C.S. Luxembourg B 176.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2016058124/10.

(160018485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Lojo-We S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 2, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 174.773.

Extrait de la résolution prise par les associés en date du 02 octobre 2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2015.

Pour Lojo-We S.à r.l.

Les gérants

Référence de publication: 2016058137/13.

(160017980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Lucien Heinz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9744 Deiffelt, Maison 49.

R.C.S. Luxembourg B 106.536.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016058141/10.

(160018256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Lully S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 180.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2016058142/13.

(160018445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Selis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 171.222.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016058280/11.

(160018314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Penny Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 202.461.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-third day of the month of November,

Before Us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

CJ Lux Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 2,000,000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190.857 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy-holder"),

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Penny Technologies S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may also acquire, sell, lease, license and, more generally, research and develop intellectual property rights or any other rights. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may act as general partner or manager of companies and entities in which it holds a participation or which are members of its group.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board). If the Company is managed by a board of managers, one or more class A manager(s) and one or more class B manager(s) will be appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not to be shareholders. In case of a sole manager, he/she will exercise the powers of the Board (the Sole Manager).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the Board.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object of the Company.

8.2. Special and limited powers may be delegated by the Board for specific matters to one or more agents.

Art. 9. Procedure and Representation.**9.1. Procedure**

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required, if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if half of its members are present or represented, with such majority including at least one class A and one class B manager. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

9.2. Representation

The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of its Sole Manager or, as the case may be, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager, or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name and on behalf of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions if there are no more than twenty-five (25) shareholders (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.1. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.2. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

14.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs to be audited by a statutory auditor (commissaire) only if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

14.2. The shareholders appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s)) and independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s)) and independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. They may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be declared and distributed by the Board, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the Law.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes to twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by way of a contribution in cash in the amount of thirty thousand United States Dollars (USD 30,000), with the difference between the aggregate nominal value of the shares and the subscription price being allocated to the share premium account of the Company.

The amount of thirty thousand United States Dollars (USD 30,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed and issued capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers (gérants) of the Company for an indefinite period:

Class A managers:

- Danielle Elisabeth Foley, attorney, born on May 15, 1982, residing professionally at 702, Crossroads Dr, Houston Texas 77079, United States of America, is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period; and

- Robin Elizabeth Murray, accountant, born on September 16, 1965, residing professionally at 1026 Tulane Street, Houston Texas 77008, United States of America, is appointed as Class A manager of the Company for an indefinite period; and

Class B managers:

- Christian Wolfgang Schwab, manager, born on January 1, 1971 in Duisburg, Germany, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period;
- Carl Anders Peter Lundin, manager, born on September 10, 1976 in Kalmar, Sweden, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period; and
- Virginia Strelen, manager, born on May 30, 1977 in Bergisch-Gladbach, Germany, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period.

2. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de novembre,

Pardevant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

CJ Lux Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ayant un capital social de USD 2,000,000 et enregistrée avec le Registre de Commerce et des Société Luxembourgeois sous le numéro B 190.857 (l'Associé Unique), ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Penny Technologies S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société peut également acquérir, vendre, louer, donner des licences et, plus généralement, rechercher et développer les droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute

autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut agir en tant que associé commandité ou gérant des sociétés et des entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de son groupe.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil). Si la Société est administrée par un conseil de gérance, un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B seront nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. En cas de gérant unique, il/elle exercera les pouvoirs du Conseil (le Gérant Unique).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Les pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par décision du Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Art. 9. Procédure et Représentation.

9.1 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié de ses membres est présente ou représentée, une telle majorité incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication initié à partir de Luxembourg permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.2. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de son Gérant Unique ou, le cas échéant par les signatures conjointes de tout gérant de classe A et tout gérant de classe B, ou, le cas échéant, par la signature seule ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été valablement délégués.

Art. 10. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) si le nombre d'associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est de un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultat, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de résultat sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaire et réviseur d'entreprises agréés.

14.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de vingt-cinq (25) associés. Un auditeur indépendant (réviseur d'entreprises agréé) est nommé à chaque fois que l'exonération prévue par l'article 69 (2) de la loi du 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, tel que modifiée, ne s'applique pas.

14.2. Les associés nomment le(s) commissaire(s) et le(s) réviseur(s) d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) et le(s) réviseur(s) d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfiques.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfiques nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfiques nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfiques et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfiques réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfiques reportés et les réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfiques distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement d'une majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou

plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sujet aux dispositions légales d'ordre public.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2015.

Souscriptions et libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente mille dollars américains (USD 30.000), la différence entre la valeur nominale totale des parts sociales et le prix de souscription étant allouée au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de trente mille dollars américains (USD 30.000) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant la totalité du capital social souscrit et libéré, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une période indéfinie:

Gérants classe A:

- Danielle Elisabeth Foley, avocate, née le 15 mai 1982, résidant professionnellement au 702, Crossroads Dr, Houston Texas 77079, Etats-Unis d'Amérique, est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée; et

- Robin Elizabeth Murray, comptable, née le 16 September 1965, residing professionally at 1026 Tulane Street, Houston Texas 77008, Etats-Unis d'Amérique, est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée;

Gérants classe B:

- Christian Wolfgang Schwab, gérant, né le 1^{er} janvier, 1971 à Duisburg, Allemagne, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée;

- Carl Anders Peter Lundin, gérant, né le 10 Septembre, 1976 à Kalmar, Suède, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée; et

- Virginia Strelen, gérant, née le 30 mai 1977 à Bergisch-Gladbach, Allemagne, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/37508. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207147/513.

(150233387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Selis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 171.222.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016058281/11.

(160018315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Schroder Matching Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 122.195.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016058277/9.

(160018047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Raleigh Holdings, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 139.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016058236/10.

(160018429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Raleigh Holdings, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 139.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016058235/10.

(160018428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Husky Injection Molding Systems Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 570.000,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 174.871.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of November, before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

There appears:

Husky Injection Molding Systems Ltd., a corporation incorporated under the laws of the Province of Ontario, having its registered office at 500, Queen Street South, L7E 5S5 Bolton, Ontario, Canada and registered with the Ministry of Government Services of Ontario under number 1853798 (the Sole Shareholder),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, itself represented by Laurent Goyer, juriste, residing professionally in Luxembourg-City.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder owns all the shares in Husky Injection Molding Systems Luxembourg Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD570,000, having its registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B174871 (the Company). The Company was incorporated on 26 November 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 708 of 22 March 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 11 December 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°1930 of 24 July 2014.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and wish to pass resolutions on the following items:

(1) Full restatement of the articles of association of the Company (the Articles) without amending the corporate object; and

(2) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles so that they shall from now on read as follows:

“Chapter 1. Name - registered office - object - duration and capital

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Husky Injection Molding Systems Luxembourg Finance S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Registered office. The registered office is established at Zone industrielle Riedgen, Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or offices may be created by simple decision of the Board of Managers both in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign countries.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the Board of Managers. It may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the general meeting. If extraordinary events of a political, economic or social character likely to impair normal activity at the registered office or easy communication with that office or between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until complete cessation of the said abnormal circumstances. This provisional measure shall, however, produce no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office shall remain a Luxembourg company. Any declaration of such transfer of the registered office shall be made and brought to the notice of outside parties by one of the Company's executive organs having power to commit the Company as regards acts of current and daily management.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable,

and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 5. Corporate capital. The Company's subscribed corporate capital is fixed at USD 570,000 (five hundred and seventy thousand United States dollars), represented by 3,200 (three thousand and two hundred) ordinary shares (the Ordinary Shares) and 2,500 (two thousand and five hundred) mandatory redeemable preferred shares (the MRPSs), having a nominal value of USD 100 (one hundred United States dollars) each, the Ordinary Shares and the MRPSs being individually referred to as a Share and collectively as the Shares.

Holders of MRPSs are referred to in these Articles of Association as MRPS Holders, and the terms Shareholder or Shareholders shall mean the holders of the Ordinary Shares and/or (following the issuance of MRPSs) the MRPS Holders and/or the holders of Shares, as the context requires.

The Shares shall be in registered form only. With respect to registered Shares, a Share register will be kept by the Company and will contain, at least, the precise identification of each Shareholder, the number of its Shares and, if applicable, their issuance, subscription amount, date of issuance, transfer and date of transfer.

The Company may redeem its Ordinary Shares within the limit fixed by the Luxembourg act on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Companies Act).

The amount of the corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders or of the sole Shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles of Association.

The Shareholders may contribute additional cash to the Company as Capital Surplus (as defined below). Unless otherwise agreed by all the Shareholders (and except as otherwise stated in these Articles of Association), each Capital Surplus contribution made by a Shareholder will be attached to either the Ordinary Shares (the Ordinary Share Capital Surplus), or to the MRPSs (the MRPS Capital Surplus) held by such Shareholder and will be repayable only to the holder(s) of such Shares. The term Capital Surplus, as defined below, shall mean Ordinary Share Capital Surplus or MRPS Capital Surplus, as the context requires.

Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by a Shareholder to the Company, without any Shares being issued in exchange and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009)."

The Company shall maintain the following share premium, reserve and Capital Surplus accounts:

(1) a share premium account for the Ordinary Shares (the Ordinary Share Premium Account) which will constitute a freely distributable reserve of the Company (including, for the avoidance of any doubt, distributable to the MRPS Holders in respect of Dividend 1 or Dividend 2 in accordance with Article 25);

(2) a premium account for the MRPSs (the MRPS Premium Account) which will constitute a distributable reserve of the Company which will only be distributable to the MRPS Holders;

(3) a reserve account for the MRPSs (the MRPS Reserve Account) which will constitute a distributable reserve of the Company which will only be distributable to the MRPS Holders;

(4) an account for the Ordinary Share Capital Surplus (the Ordinary Share Capital Surplus Account) which will constitute a freely distributable reserve of the Company (including, for the avoidance of any doubt, distributable to the MRPS Holders in respect of Dividend 1 or Dividend 2 in accordance with Article 25); and

(5) an account for the MRPS Capital Surplus (the MRPS Capital Surplus Account) which will constitute a distributable reserve of the Company which will only be distributable to the MRPS Holders.

Art. 6. Mandatory Redeemable Preferred Shares. The MRPSs when issued are redeemable Shares. Subscribed and fully paid-up, MRPSs shall be mandatorily redeemed in accordance with the provisions of the Companies Act on the tenth (10

th) anniversary of the date of issuance of the MRPSs (the Maturity Date) or at an earlier date as proposed by the sole manager or Board of Managers, as the case may be, and unanimously approved by all the Shareholders.

The redemption of Shares including the MRPSs can only be made by using sums available for distribution in accordance with Luxembourg law or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

Art. 7. Redemption Procedure for MRPSs. Where MRPSs are issued by the Company:

(1) the redemption price of each outstanding MRPS to be redeemed may be paid in cash or in kind, at the sole discretion of the Company, and will be equal to the subscription price for such MRPS to be redeemed as paid by the MRPS Holder (s) (i.e. MRPS capital account, related MRPS Premium Account and similar premium accounts and related MRPS Capital Surplus Account) (provided that, for the avoidance of any doubt, the redemption price shall be adjusted to reflect any reduction of relevant MRPS Premium Account (or other similar premium) or any reduction of relevant MRPS Capital Surplus that was used to effect a previous redemption, i.e. any premium or Capital Surplus so reduced shall not be double-counted that is to say used in calculating any later redemption price) plus any accrued but unpaid preferred dividend on such MRPS through to the date of redemption (the Redemption Price); and

(2) any preferred dividend declared but unpaid in respect of any MRPSs shall be paid prior to the redemption of any MRPSs.

If there is an impairment (i.e. a decrease in value recorded or to be recorded under Luxembourg GAAP at the time of redemption in the interim financial statements of the Company used to determine among other things the existence of the funds available for the redemption) of the Underlying Assets (as defined in Article 25) at the time of redemption of the MRPS, the Redemption Price of each outstanding MRPS to be redeemed will be limited to (i) the impaired book value of such impaired Underlying Assets at the time of redemption as determined under Luxembourg GAAP divided by (ii) the number of outstanding MRPSs to be redeemed at the time of the redemption (the Impaired Redemption Price). This also applies to the payment of the Redemption Price of MRPSs with cash or other assets deriving from the disposal or the reimbursement of the Underlying Assets subject to the said impairment.

For the avoidance of doubt, the adjustment of the Redemption Price in accordance with the above paragraph cannot result in the Impaired Redemption Price being greater than the Redemption Price. Furthermore, MRPSs can only be redeemed to the extent that these redemptions would not have the effect of reducing the net assets of the Company below the amount of the subscribed share capital of the Company and the reserves which may not be distributed under Luxembourg law.

If the Company does not have sufficient distributable reserves for the payment of the Redemption Price or the Impaired Redemption Price, as the case may be, for all of the MRPSs on the relevant redemption date, only part of the MRPSs shall be redeemed for the portion of the distributable reserves available with an obligation for the Company to immediately redeem the residual portion of the MRPSs at a price per residual MRPS equal to the Redemption Price or the Impaired Redemption Price, as the case may be, plus 5% interest per annum over said Redemption Price or Impaired Redemption Price, as the case may be, when distributable funds are available in accordance with Luxembourg law or proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption are available.

As long as the Redemption Price or the Impaired Redemption Price, as the case may be, on the redeemed MRPSs at the Maturity Date or at an earlier date as decided in accordance with Article 6 has not been paid in full, no dividend and no other amount derived from the Underlying Assets shall be paid on the Ordinary Shares.

The redeemed MRPSs shall be cancelled and the issued share capital and premium and reserve and Capital Surplus attached to the redeemed MRPSs (if any) including the corresponding portion of premium allocated to the legal reserve, if any, shall be decreased accordingly.

Art. 8. Voting rights of the MRPS Holders. The MRPSs carry full voting rights. Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Companies Act must be sent or notified to the Shareholders of the Company shall likewise be sent or notified to the MRPS Holder(s).

Art. 9. Voting rights. More generally, each Share confers an identical voting right and each Shareholder has voting rights commensurate to its holding of Shares.

Art. 10. Amendments to the corporate capital. The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by decision of the general meeting of the Shareholders, in accordance with Article 23.

Art. 11. Indivisible Shares. The Shares are indivisible for the Company which will recognize only one holder of each Share; where any Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed sole holder in relation to the Company.

Art. 12. Transfer of Shares. In case of a sole Shareholder, the Company's Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the Shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 13. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders will not bring the Company to an end.

Chapter 2. Administration and supervision

Art. 14. Management. The Company shall be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The Board of Managers must at all times comprise a majority of Luxembourg resident managers or managers who carry on a professional activity in Luxembourg, and who are liable to tax in Luxembourg on at least 50 per cent. of their aggregate income. The manager(s) need not be Shareholders. The manager(s) shall be appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the Shareholders, adopted by Shareholders owning more than half of the corporate capital.

Art. 15. Board of Managers. The Board of Managers will choose from among its members a chairman (the Chairman). It will meet when convened by the Chairman or by any two managers.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another manager as his/her proxy.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if at least two thirds of its members is present or represented. Resolutions of the Board of Managers are valid if approved by a majority of the votes cast including at least one Luxembourg resident manager.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Written resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 16. Minutes of meetings. Minutes of meetings of the Board of Managers will be signed by the member(s) present at the meetings. Copies or extracts of such minutes to be produced in Court or elsewhere will be signed by the Chairman or by two managers.

Art. 17. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers has the most extensive powers to manage the Company's affairs. All matters which are not expressly reserved to the general meeting by law, or by the Articles of Association, is within the competence of the Board of Managers.

Art. 18. Delegation of powers. The Board of Managers may delegate powers for day to day management either to managers or to other persons, who need not necessarily be Shareholders, subject to observance of Luxembourg law. The Board of Managers may set up an executive committee which shall have such duties and powers as the board shall determine. The Board of Managers may further entrust one or several special authorised representatives (fondés de pouvoir) with all or part of its powers and will determine the duties, the remuneration which may be fixed or variable, the duration of such powers and all other relevant conditions.

Art. 19. Power of signature. The Company is in all circumstances bound by the signature of any two managers without prejudice to any decisions which may be taken as to signing for the Company in case of delegation of powers and in case of mandates conferred by the Board of Managers in pursuance of Article 18.

Art. 20. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Chapter III. The General meeting of the Shareholders

Art. 21. General meetings of the Shareholders. The general meeting, duly constituted, represents the whole of the Shareholders. It has the most extensive powers for doing or ratifying such acts as may concern the Company.

Art. 22. Date and place of the general meeting. An annual general meeting of the Shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the Shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Meetings of Shareholders may be called for any purpose by the Board of Managers or by one or more Shareholders.

If all the Shareholders are present or represented, and if they declare that they have notice of the agenda submitted for their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

Shareholders holding at least more than half of the corporate capital must be present or represented by proxy to constitute a quorum.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the Shareholders. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 23. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the Shareholders.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with its holding of Shares. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of Association may only be adopted by a majority in number of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's corporate capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Chapter IV. Accounting Year and Allocation of Profits

Art. 24. Accounting Year and Annual Accounts. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

The Board of Managers shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the Shareholders.

For the avoidance of doubt, the Board of Managers may carry out valuations at fair value in accordance with Luxembourg act of 19 December 2002, as amended. However, in such a case, the valuations at fair value shall be disregarded to determine the amount of the profit distributable to the Shareholders.

Art. 25. Allocation of Profits. To the extent of five per cent the net profits are applied to forming or adding to the legal reserve fund. This allocation ceases to be obligatory whenever and so long as the legal reserve reaches ten per cent of the nominal capital.

With effect from the date of issuance of MRPSs, any remaining profits shall be allocated by priority to the payment to the MRPS Holders or to the allocation to the MRPS Reserve Account of the following preferred dividend entitlements.

Each MRPS entitles an MRPS Holder to a preferential and cumulative dividend comprising the following two elements:

(1) Dividend 1 which shall accrue daily from the date of issuance of the MRPS (the Effective Date) at an annual rate of 1 % of the nominal value of such MRPS and shall be calculated assuming a year of 365 or 366 days as the case might be, even for the years when the Company does not have profits.

(2) Dividend 2 which shall accrue daily from the Effective Date and shall be calculated assuming a year of 365 or 366 days, even for the years when the Company will not have profits. Dividend 2 shall equal the Income (as defined below) corresponding to such MRPS less (i) a margin expressed in bps, computed on the annual average outstanding amount of the Dividend 2 Amount, being such margin as is required from time to time according to applicable transfer pricing rules and (ii) the amount of Dividend 1. The Dividend 2 Amount shall mean the sum of the nominal value of all the MRPSs plus the amounts standing to the credit of the MRPS Premium Account (or similar premium accounts) plus the amounts standing to the credit of the MRPS Reserve Account plus the amounts standing to the credit of the MRPS Capital Surplus Account, calculated on a pro rata basis across the relevant financial year.

Dividend 1 and Dividend 2 are hereinafter referred to as the MRPS Dividends.

Income shall mean the earnings accrued or received or any gain realized by the Company, as determined according to Luxembourg GAAP, in relation to the US Dollar financial asset(s) acquired or to be acquired by the Company and financed directly with the proceeds resulting from the issuance of the MRPSs and/or any other US Dollar financial asset(s) replacing from time to time such asset(s) or purchased or financed with the Income and other proceeds arising out of such financial assets or of a disposal of all or part of such financial asset(s) (the Underlying Assets). For the avoidance of doubt, in the case the Underlying Assets comprise a loan, income shall include but is not limited to interest and interest like payments, premia and indemnification that exceeds the amount of costs / damage suffered (for example the punitive element in punitive damages, or default interest), and other payments, but not any reimbursement of costs (linked to the Underlying Assets) incurred by the Company.

To the maximum extent permitted by Luxembourg law, the MRPS Dividends shall be declared on an annual basis at the annual general meeting of the Company and shall be paid out of profits available for such purpose or, in the event that no profits are available for such purpose with respect to a particular accounting year, out of distributable reserves (including, for the avoidance of any doubt, amounts standing to the credit of the Ordinary Share Premium Account and the Ordinary Share Capital Surplus Account).

If any of the MRPS Dividends are not declared and paid despite the existence of distributable reserves or profits available for that purpose, the relevant MRPS Dividends shall be capitalised each year at the latest on the last day of the financial year and an amount equal to the MRPS Dividends which have not been declared and paid shall be transferred to the MRPS Reserve Account. If the profits of the Company for the relevant financial year are not sufficient to fully pay or allocate to the MRPS Reserve Account the MRPS Dividends, any shortfall amount shall be paid or allocated to the MRPS Reserve Account pro rata to the amount of MRPS then outstanding (i) from the profits of the following financial years and/or (ii) from the amounts standing to the credit of the Ordinary Share Premium Account and the amounts standing to the credit of the Ordinary Share Capital Surplus Account, and a resolution of the sole Shareholder or general meeting of Shareholders shall be passed for such purpose.

The general meeting of Shareholders will have discretionary power to freely allocate any surplus profit remaining after respecting the foregoing provisions. It may in particular allocate such surplus profit in the form of payment of a dividend to the Ordinary Shareholders or a transfer to a reserve account or to carry it forward.

Dividends shall be paid at such places and times as may be determined by the Board of Managers of the Company.

Interim dividends may be declared and distributed in the order and according to the entitlements described above, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are prepared by the sole manager or, as the case may be, Board of Managers of the Company;
- (ii) the interim accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders of the Company, and such Shareholder or Shareholders to whom the interim dividend is to be distributed undertake(s) to repay to the Company immediately following the annual general meeting for the relevant financial year any excess amount which is found to have been distributed by way of interim dividend; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Chapter V. Dissolution and Liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may at any time be dissolved by resolution of the general meeting.

On dissolution of the Company the liquidation will be effected through the agency of one or more liquidators, being individuals or bodies corporate, appointed by the general meeting, which shall determine their powers and their remuneration.

After payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the MRPS Holders will be entitled to the Redemption Price or the Impaired Redemption Price, as the case may be.

After payment of all debts and liabilities of the Company (including all Shareholders' claims) and after payment and reimbursement of all and any amounts due to the MRPS Holders or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the percentage in the Company's capital held by each of them.

Chapter VI. Statutory auditor - external auditor

Art. 27. Statutory auditor - external auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply." The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the proxyholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder signs together the undersigned notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de Novembre,
par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

Comparaît:

Husky Injection Molding Systems Ltd., une société constituée sous les lois de la province d'Ontario, ayant son siège social au 500, Queen Street South, L7E 5S5 Bolton, Ontario, Canada et enregistrée auprès du Ministère des Services Gouvernementaux de l'Ontario sous le numéro 1853798 (l'Associé Unique),

représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, elle-même représentée par Laurent Goyer, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg-Ville.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales de Husky Injection Molding Systems Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de USD 570.000, ayant son siège social au Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B174871 (la Société). La Société a été constituée le 26 novembre 2012 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°708 du 22 mars 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 11 décembre 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°1930 du 24 juillet 2014.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et désire adopter des résolutions sur les points suivants:

- (1) Refonte intégrale des statuts de la Société (les Statuts) sans modification de l'objet social; et
- (2) Divers.

IV. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte intégrale des Statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

"Chapitre 1^{er}. Nom - siège social - objet - durée et capital

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "Husky Injection Molding Systems Luxembourg Finance S.à r.l." (la Société).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Zone Industrielle Riedgen, Dudelange, Grand Duché de Luxembourg. Des succursales ou des bureaux peuvent être créés sur simple décision du Conseil de Gérance à la fois au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la commune du siège social par une simple décision du Conseil de Gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale. Si des événements de nature politique, économique ou sociale susceptibles de constituer un obstacle à l'exercice d'une activité normale au siège social ou à la communication avec ce bureau ou entre ce bureau et des pays étrangers surviennent, ou s'avèrent être imminents, le siège social peut être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète desdites circonstances exceptionnelles. Cette mesure provisoire n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert de siège provisoire restera une société luxembourgeoise. Toute déclaration d'un tel transfert sera prise et portée à la connaissance des tiers par un des organes exécutifs de la Société ayant le pouvoir d'engager la Société en ce qui concerne les actes de gestion journalière.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tels qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toutes sortes de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à, ses portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placements privés, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dette sous forme nominative et sous réserve de restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles la Société a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y compris, mais non limité à, la gestion et le développement de ces sociétés et de leur portefeuille et les assister financièrement par des prêts, avances ou garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et tous instruments en lien avec ses investissements dans le but de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments ayant pour but de protéger la Société contre le risque de crédit, de taux de change, de taux d'intérêts ainsi que contre tout autre risque.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 570.000 USD (cinq cent soixante-dix mille dollars américains), représenté par 3.200 (trois mille deux cents) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et 2.500 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (les MRPSs), ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars américains) chacune, les Parts Sociales et les MRPSs seront dénommées individuellement une Part Sociale et collectivement les Parts Sociales.

Les détenteurs de MRPSs sont dénommés dans les présents Statuts en tant que Détenteurs de MRPS, et les termes Associé ou Associés désignent les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires et/ou les Détenteurs de MRPS et/ou (suite à l'émission de MRPSs) les détenteurs de Parts Sociales, selon le contexte.

Les Parts Sociales peuvent uniquement être nominatives. En ce qui concerne les Parts Sociales nominatives, un registre de parts sociales sera conservé par la Société et mentionnera au moins l'identification précise de chaque Associé, le nombre de Parts Sociales qu'il détient et, le cas échéant, leur émission, leur montant de souscription, leur date d'émission, leur transfert et leur date de transfert.

La Société peut racheter ses Parts Sociales Ordinaires dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés).

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des Associés ou de l'Associé Unique (selon le cas) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

Les Associés peuvent faire des apports additionnels en numéraires à la Société en tant que Capital Surplus (tel que défini ci-dessous). Sous réserve d'un accord contraire entre tous les Associés (et sous réserve d'une disposition contraire des Statuts), chaque apport en Capital Surplus fait par un Associé sera attaché aux Parts Sociales Ordinaires (le Capital Surplus des Parts Sociales Ordinaire) ou aux MRPSs (le Capital Surplus des MRPSs) détenus par cet Associé détenu par cet Associé et sera remboursable seulement au(x) détenteur(s) de ces Parts Sociales. Le Capital Surplus, tel que défini ci-dessous, renverra au Capital Surplus des Parts Sociales Ordinaires ou au Capital Surplus des MRPSs, selon le cas.

Capital Surplus signifie les montants (a) apportés par un Associé à la Société, sans que soient émises des Parts Sociales en échange, et (b) alloués dans les comptes de la Sociétés au compte 115 «Apports en capitaux propres non rémunérés par des titres» tel que prévu par le plan comptable normalisé luxembourgeois du 10 juin 2009.

La Société conservera les comptes de prime d'émission, de réserve légale et de Capital Surplus suivants:

(1) un compte de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (le Compte de Prime d'Emission Ordinaire) constituant une réserve distribuable de la Société (y compris, pour éviter toute ambiguïté, une réserve distribuable aux Détenteurs de MRPS par rapport au Dividende 1 ou au Dividende 2 conformément à l'Article 25);

(2) un compte de prime pour les MRPSs (le Compte de Prime MRPS) constituant une réserve distribuable de la Société qui sera uniquement distribuable aux Détenteurs de MRPS;

(3) un compte de réserve pour les MRPSs (le Compte de Réserve MRPS) constituant une réserve distribuable de la Société qui sera uniquement distribuable aux Détenteurs de MRPS;

(4) un compte pour le Capital Surplus des Parts Sociales Ordinaires (le Compte Capital Surplus des Parts Sociales Ordinaires) constituant une réserve de la Société librement distribuable (y compris, pour éviter toute ambiguïté, distribuable aux Détenteurs de MRPS par rapport au Dividende 1 ou au Dividende 2 conformément à l'Article 25); et

(5) un compte pour le Capital Surplus des MRPSs (le Compte Capital Surplus des MRPSs) constituant une réserve distribuable de la Société qui sera uniquement distribuable aux Détenteurs de MRPS.

Art. 6. Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Les MRPSs lorsque émises sont des Parts Sociales rachetables. Souscrites et entièrement libérées, les MRPSs doivent obligatoirement être rachetées au dixième (10^{ème}) anniversaire de la date d'émission des MRPSs (la Date de Maturité) conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés, ou à une date antérieure proposée par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, et approuvée à l'unanimité par tous les Associés.

Le rachat de Parts Sociales, y compris des MRPSs, peut être effectué uniquement en utilisant les sommes disponibles pour une distribution, conformément au droit luxembourgeois ou le produit d'une nouvelle émission faite dans le cadre dudit rachat.

Art. 7. Procédure de Rachat. Si des MRPSs sont émises par la Société:

(1) le prix de rachat pour chaque MRPS émise et faisant l'objet d'un rachat peut être payé en numéraire, à la seule appréciation de la Société ou en nature et sera égal au prix de souscription de telle MRPS devant être rachetée tel que payé par l'(les) Associé(s) (c'est-à-dire, le compte capital MRPS, le Compte de Prime MRPS qui lui est attaché et autre semblable compte de prime et le Compte Capital Surplus des MRPS qui lui est attaché) (pour autant que, et afin d'éviter toute ambiguïté, le prix de rachat soit ajusté afin de refléter toute réduction du Compte de Prime MRPS pertinent (ou tout autre prime d'émission semblable) ou toute réduction du Capital Surplus des MRPSs pertinent utilisée dans le cadre d'un précédent rachat, c'est-à-dire, afin que toute prime ou Capital Surplus ainsi réduit ne soit pas comptabilisé deux fois, à savoir, pris en compte pour le calcul de tout prix de rachat ultérieur) additionné du dividende préférentiel dû mais non encore payé sur les MRPSs jusqu'à la date du rachat (le Prix de Rachat); et

(2) tout dividende préférentiel déclaré mais non encore payé par rapport à toute MRPS devra être versé avant le rachat des MRPSs.

Si il y a une dépréciation (c'est-à-dire une baisse de valeur enregistrée ou devant être enregistrée selon les normes comptables luxembourgeoises au moment du rachat dans les états financiers intermédiaires de la Société utilisés pour déterminer entre autre l'existence de fonds disponibles pour le rachat) des Actifs Sous-Jacents (tels que définis à l'article 25) au moment du rachat du MRPS, le Prix de Rachat de chaque MRPS existant devant être rachetée sera limité à (i) la valeur comptable dépréciée de tel Actif Sous-Jacent déprécié au moment du rachat tel que déterminé par les normes comptables luxembourgeoises divisé par (ii) le nombre de MRPSs devant être rachetées au moment du rachat (le Prix de Rachat Déprécié). Ceci s'applique également au paiement du Prix de Rachat des MRPSs en numéraire ou au moyen d'autres actifs découlant de la cession ou du remboursement des Actifs Sous-Jacents soumis à ladite dépréciation.

Pour éviter toute ambiguïté, l'ajustement du Prix de Rachat conformément au paragraphe ci-dessus ne peut résulter en un Prix de Rachat Déprécié supérieur au Prix de Rachat. De plus, des MRPSs ne peuvent être uniquement rachetées que dans la mesure où ces rachats n'auraient pas pour effet de réduire l'actif net de la Société en dessous du montant du capital social de la Société et des réserves qui ne peuvent être distribuées en droit luxembourgeois.

Si la Société n'a pas suffisamment de réserves distribuables pour le paiement du prix de Rachat ou du Prix de Rachat Déprécié, le cas échéant, pour toutes les MRPSs à la date de rachat concernée, seule une partie des MRPSs seront rachetées pour la part des réserves distribuables disponibles et la Société sera obligée de racheter immédiatement le part restante des MRPSs à un prix par MRPS restante équivalant au Prix de Rachat ou au Prix de Rachat Déprécié, le cas échéant, augmenté d'un taux d'intérêt de 5 % par an sur ledit Prix de Rachat ou le Prix de Rachat Déprécié, le cas échéant, lorsque les fonds distribuables seront disponibles, conformément au droit luxembourgeois ou lorsque le produit d'une nouvelle émission effectuée pour les besoins d'un tel rachat sera disponible.

Tant que le Prix de Rachat ou le Prix de Rachat Déprécié, le cas échéant, des MRPSs rachetées à la Date de Maturité ou à toute autre date antérieure telle que décidée conformément à l'article 6 n'aura pas été entièrement payé, aucun dividende et aucun autre montant découlant des Actifs Sous-Jacents ne seront versés pour les Parts Sociales Ordinaires.

Les MRPSs rachetées seront annulées et le capital social émis ainsi que la prime d'émission et la réserve liées aux MRPSs rachetées (le cas échéant), y compris la part correspondante de la prime d'émission allouée à la réserve légale, le cas échéant, seront réduits en conséquence.

Art. 8. Droits de vote des Détenteurs de MRPS. Les MRPSs sont assorties du droit de vote. Toute convocation, rapport ou document qui, en vertu de la Loi sur les Sociétés, devrait être envoyé ou notifié aux Associés de la Société doit être communiqué de la même manière à (aux) l'Associé(s) MRPS.

Art. 9. Droits de vote. Plus généralement, chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque Associé jouit de droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

Art. 10. Modifications du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés, conformément à l'Article 23.

Art. 11. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles; lorsqu'une Part Sociale est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une personne aura été nommée titulaire unique à l'égard de la Société.

Art. 12. Transfert de Parts Sociales. En présence d'un Associé unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés doivent être respectées.

Art. 13. Décès, interdiction, insolvabilité ou faillite des Associés. Le décès, l'interdiction, l'insolvabilité ou la faillite la déconfiture de l'Associé unique ou d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Chapitre 2. Gestion et surveillance

Art. 14. Gestion. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance doit en tout temps comprendre une majorité de gérants résidant au Luxembourg ou qui exerce une activité professionnelle à Luxembourg, et qui sont fiscalement imposables au Luxembourg sur au moins 50 pour cent de leur revenu total. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être Associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une résolution de l'assemblée générale des Associés, adoptée par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 15. Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira un président parmi ses membres (le Président). Il se réunira sur convocation du Président ou de deux gérants.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature exceptionnelle des circonstances devra être décrite dans la convocation à la réunion du Conseil de Gérance.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Les membres du Conseil de Gérance peuvent renoncer à l'unanimité et par écrit aux formalités de convocation soit par un original soit par un télégramme, télex, fax ou e-mail.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance peut délibérer et agir valablement seulement si au moins les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont valables si elles ont été prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, y compris celui de au moins un gérant résidant au Luxembourg.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'écouter et de se parler. Une telle participation à une réunion sera considérée comme une participation en personne à ladite réunion.

Des résolutions écrites signées par tous les gérants seront valables et auront la même force obligatoire que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Lesdites signatures pourront figurer aussi bien sur un document unique que sur plusieurs copies d'un même procès-verbal et pourront être établies par lettre ou par fax.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par les membres présents aux réunions. Les copies ou les extraits desdits procès-verbaux destinés à être utilisés en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par deux gérants.

Art. 17. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut déléguer les pouvoirs nécessaires à la gestion journalière soit aux gérants soit à d'autres personnes qui ne sont pas nécessairement Associés, pour autant que les dispositions du droit luxembourgeois soient respectées. Le Conseil de Gérance peut établir un comité exécutif qui aura les devoirs et les pouvoirs déterminés par le conseil. Le Conseil de Gérance pourra, par ailleurs, conférer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou à plusieurs fondés de pouvoir et déterminera alors leurs devoirs, leur rémunération qui pourra être fixe ou variable, la durée desdits pouvoirs ainsi que toutes les autres conditions pertinentes.

Art. 19. Pouvoir de signature. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux gérants, sous réserve de toute décision qui pourrait être prise en relation avec la signature pour le compte de la Société dans le cadre d'une délégation de pouvoirs ainsi que dans le cadre de mandats conférés par le Conseil de Gérance conformément à l'article 18 des présents statuts.

Art. 20. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre III. L'assemblée générale des Associés

Art. 21. Assemblées générale des Associés. L'assemblée générale, dûment constituée, représente l'intégralité des Associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes concernant la Société.

Art. 22. Date et lieu de l'assemblée générale. Une assemblée générale annuelle de l'Associé unique ou des Associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social tel que précisé dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'Associé unique ou des Associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation. Des assemblées générales des Associés peuvent être convoquées pour toute raison à l'initiative du Conseil de Gérance ou d'un ou de plusieurs Associés.

Si tous les Associés sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont connaissance de l'ordre du jour soumis à leur appréciation, l'assemblée générale pourra avoir lieu sans convocation préalable.

Les Associés détenant au moins plus de la moitié du capital social doivent être présents ou représentés par procuration pour que l'assemblée soit valablement constituée.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions de l'Associé unique ou des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les Associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 23. Droits de vote des Associés, quorum et majorité. L'Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts pourront être prises uniquement moyennant l'accord d'une majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, et la nationalité de la Société ne pourra être changée que via un vote unanime de tous les Associés, sous réserve des dispositions de la Loi.

Chapitre IV. Année sociale et Distribution des Bénéfices

Art. 24. Année sociale et comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année de chaque année.

Le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels de la Société qui doivent être soumis à l'approbation des Associés.

Afin d'éviter tout doute, le Conseil de Gérance peut employer des méthodes d'évaluation à la juste valeur en conformité avec la loi du 19 décembre 2002, telle que modifiée. Cependant, dans ce cas, les évaluations à la juste valeur doivent être ignorées pour déterminer le montant des profits distribuables aux Associés.

Art. 25. Distribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale équivaudra à dix pour cent (10%) du capital social.

A partir de la date d'émission des MRPSs, tout bénéfice restant sera dédié en priorité au versement aux Détenteurs de MRPS ou à l'allocation au Compte de Réserve MRPS selon les conditions donnant droit au dividende préférentiel suivantes.

Chaque MRPS permet à un Détenteur de MRPS de recevoir un dividende préférentiel et cumulatif comprenant les deux éléments suivants:

(1) Un Dividende 1 qui se cumulera quotidiennement à partir de la date de l'émission du MRPS (la Date d'Effet) à un taux annuel de 1% de la valeur nominale des MRPSs et sera calculé sur la base d'une année de 365 ou 366 jours, selon le cas, même pour les années au cours desquelles la Société ne réalise aucun bénéfice.

(2) Un Dividende 2 qui se cumulera quotidiennement à partir de la Date d'Effet et sera calculé sur la base d'une année de 365 ou 366 jours, selon le cas, même pour les années au cours desquelles la Société ne réalise aucun bénéfice. Le Dividende 2 équivaudra au Revenu (tel que défini ci-dessous) correspondant à une telle MRPS moins (i) une marge exprimée en «bps», calculée sur base de la moyenne annuelle du montant du au titre de Montant du Dividende 2, cette marge étant la marge telle que requise, de temps en temps, par les règles de prix de transfert applicables et (ii) le montant du Dividende 1. Le Montant du Dividende 2 désigne la somme de la valeur nominale du capital social représenté par les MRPSs et des montants crédités sur le Compte de Prime MRPS (ou autres semblables comptes de primes) augmentés des montants crédités sur le Compte de Réserve MRPS, augmentés des montants crédités sur le Compte Capital Surplus des MRPSs, calculée de manière proportionnelle tout au long de l'exercice social concerné.

Le Dividende 1 et le Dividende 2 seront repris ci-dessous comme les Dividendes MRPS.

Revenu signifiera les revenus échus ou reçus ou tout gain réalisé par la Société, tel que défini selon les normes comptables luxembourgeoises, lié à l'actif financier (ou les actifs financiers) en dollars américains acquis ou devant être acquis par la Société et financé(s) directement par le produit provenant de l'émission des MRPSs et/ou tout/s autre(s) actif(s) financier (s) en dollars américains remplaçant de temps en temps de tel(s) actif(s) ou acheté(s) ou financé(s) avec le Revenu et autres produits provenant de tels actifs financiers ou d'une cession de tout ou partie de tel(s) actif(s) financier(s) (les Actifs Sous-Jacents). Pour éviter toute ambiguïté, dans le cas où les Actifs Sous-Jacents comprennent un prêt, le revenu comprendra mais ne sera pas limité aux intérêts et les intérêts comme des paiements, des primes et tout indemnisation qui dépassent le montant des coûts/du dommage subi (par exemple l'aspect punitif/pénal des dommages punitifs, ou des intérêts moratoires), et autres paiements, excepté tout remboursement des coûts (liés aux Actifs Sous-Jacents) supporté par la Société.

Dans les limites autorisées par le droit luxembourgeois, les Dividendes MRPS seront déclarés sur une base annuelle lors de l'assemblée générale annuelle de la Société et distribués à partir des bénéfices disponibles à cet effet ou, dans le cas où il n'y aurait aucun bénéfice disponible à cet effet pour un exercice social donné, à partir des réserves distribuables (y compris, pour écarter toute ambiguïté, les montants crédités sur le Compte de Prime d'Emission Ordinaire).

Si aucun des Dividendes MRPS n'est déclaré ni versé malgré l'existence de réserves distribuables ou de bénéfices disponibles à cet effet, les Dividendes MRPS pertinents seront capitalisés chaque année au plus tard le dernier jour de l'exercice social, et un montant équivalent aux Dividendes MRPS qui n'ont pas été déclarés ni payés sera transféré sur le

Compte de Réserve MRPS. Si les bénéfices de la Société pour l'année sociale concernée sont insuffisants pour le versement intégral des Dividendes MRPS ou pour l'allocation au Compte de Réserve MRPS proportionnellement au montant des MRPS alors émises, tout montant déficitaire sera versé ou alloué au Compte de Réserve MRPS (i) à partir des bénéfices des années sociales suivantes et /ou (ii) à partir des montants crédités sur le Compte de Prime d'Emission Ordinaire et des montants crédités sur le Compte Capital Surplus des Parts Sociales Ordinaires, et une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés devra être adoptée à cette fin.

L'assemblée générale des Associés disposera du pouvoir discrétionnaire pour allouer en toute liberté tout montant excédentaire après avoir veillé au respect des dispositions qui précèdent. Plus spécifiquement, elle aura le droit d'allouer ledit montant excédentaire sous la forme d'un versement de dividende en faveur des Associés Ordinaires ou d'un transfert sur un compte de réserve, ou encore de le reporter à l'exercice social suivant.

Les dividendes seront payés au lieu et à la date déterminés par le Conseil de Gérance de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et distribués dans l'ordre et selon les conditions précisées ci-dessous, à tout moment, selon les dispositions suivantes:

- (i) les comptes intérimaires sont préparés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance de la Société;
- (ii) les comptes intérimaires révèlent que le montant des fonds est suffisant pour être distribué, étant entendu que le montant en question ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices et réserves distribuables reportés mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve obligatoire;
- (iii) la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par l'Associé unique ou par l'assemblée générale des Associés de la Société, et le(s)dit(s) Associé(s) qui se verra verser le dividende intérimaire s'engage à reverser à la Société, immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle relative pour l'exercice social concerné, tout montant excédentaire ayant été distribué sous la forme de dividende intérimaire; et
- (v) il a été confirmé que les droits des créanciers de la Société ne seraient pas menacés.

Chapitre V. Dissolution et Liquidation

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale.

Suite à la dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs liquidateurs, ceux-ci pouvant être tant des personnes physiques que des personnes morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement des dettes et du passif de la Société à l'égard de tierces parties ou dépôt de fonds à cet effet, les Détenteurs de MRPS auront droit au Prix de Rachat ou au Prix de Rachat Déprécié, le cas échéant.

Après paiement de l'ensemble des dettes et du passif de la Société (y compris toutes les créances des Associés) et après versement et remboursement de tous les montants dus aux Détenteurs de MRPS ou dépôt de fonds à cette fin, l'excédent sera versé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires proportionnellement au pourcentage de parts qu'ils détiennent chacun dans la Société.

Chapitre VI. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises

Art. 27. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable."

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête du mandataire, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Goyer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28773. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015206727/669.

(150232075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.060.000,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 160.874.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of November, before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

There appears:

Husky Injection Molding Systems Ltd., a corporation incorporated under the laws of the Province of Ontario, having its registered office at 500, Queen Street South, L7E 5S5 Bolton, Ontario, Canada and registered with the Ministry of Government Services of Ontario under number 1853798 (the Sole Shareholder),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, itself represented by Laurent Goyer, juriste, residing professionally in Luxembourg-City.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder owns all the shares in Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR1,060,000, having its registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B160874 (the Company). The Company was incorporated on 11 May 2011 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1721 of 29 July 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 18 December 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°846 of 2 April 2014.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and wish to pass resolutions on the following items:

(1) Full restatement of the articles of association of the Company (the Articles) without amending the corporate object; and

(2) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles so that they shall from now on read as follows:

“Chapter 1. Name - registered office - object - duration and capital

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Registered office. The registered office is established at Zone industrielle Riedgen, Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or offices may be created by simple decision of the Board of Managers both in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign countries.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the Board of Managers. It may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the general meeting. If extraordinary events of a political, economic or social character likely to impair normal activity at the registered office or easy communication with that office or between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until complete cessation of the said abnormal circumstances. This provisional measure shall, however, produce no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office shall remain a Luxembourg company. Any declaration of such transfer of the registered office shall be made and brought to the notice of outside parties by one of the Company's executive organs having power to commit the Company as regards acts of current and daily management.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable,

and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 5. Corporate capital. The Company's subscribed corporate capital is fixed at EUR 1,060,000 (one million and sixty thousand euro), represented by 5,500 (five thousand and five hundred) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, 4,500 (four thousand five hundred) class 1 mandatory redeemable preferred shares (the Class 1 MRPSs), 500 (five hundred) class 2 mandatory redeemable preferred shares (the Class 2 MRPSs), and 100 (one hundred) class 3 mandatory redeemable preferred shares (the Class 3 MRPSs) having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, the Ordinary Shares, the Class 1 MRPSs, the Class 2 MRPSs and the Class 3 MRPSs being individually referred to as a Share and collectively as the Shares.

Holders of Class 1 MRPSs, Class 2 MRPSs and Class 3 MRPS are referred to in these Articles of Association as MRPS Holders, and the terms Shareholder or Shareholders shall mean the holders of the Ordinary Shares and/or the MRPS Holders and/or the holders of Shares, as the context requires.

The Class 1 MRPSs, the Class 2 MRPSs and the Class 3 MRPSs are three separate, distinct classes of mandatory redeemable preferred shares in the Company and shall have similar rights, *mutatis mutandis* and rank *pari passu* except as expressly set forth in these Articles of Association. For the avoidance of any doubt, the reference in Article 6 to the date of issuance of the MRPSs is to the date of the issuance of the relevant class of MRPS, meaning that the mandatory Maturity Date of the Class 1 MRPSs is 10 years from the issuance of the Class 1 MRPSs, the mandatory Maturity Date of the Class 2 MRPSs is 10 years as from the issuance of the Class 2 MRPSs, the mandatory Maturity Date of the Class 3 MRPSs is 10 years as from the issuance of the Class 3 MRPSs. Similarly, the Redemption Price as referred to in article 7 of each class of MRPS is limited to the Class 1 MRPS share capital, the Class 2 MRPS share capital, or the Class 3 MRPS share capital (as the case may be), plus the Class 1 MRPS Premium Account, the Class 2 MRPS Premium Account or the Class 3 MRPS Premium Account (as the case may be), plus the Class 1 MRPS Reserve Account, the Class 2 MRPS Reserve Account or the Class 3 MRPS Reserve Account (as the case may be), plus the Class 1 MRPS Capital Surplus Account (as defined below), the Class 2 MRPS Capital Surplus Account (as defined below) or the Class 3 Capital Surplus Account (as defined below) (as the case may be), in each case plus any accrued but unpaid preferred dividend on such class of MRPS through to the date of redemption and in each case, according to the class of MRPS to which the redeemed MRPSs belong.

The Shares shall be in registered form only. With respect to registered Shares, a Share register will be kept by the Company and will contain, at least, the precise identification of each Shareholder, the number of his Shares and, if applicable, their issuance, subscription amount, date of issuance, transfer and date of transfer.

The Company may redeem its Ordinary Shares within the limit fixed by the Luxembourg act on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Companies Act).

The amount of the corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders or of the sole Shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles of Association.

The Shareholders may contribute additional cash to the Company as Capital Surplus (as defined below). Unless otherwise agreed by all the Shareholders and except as otherwise stated in these Articles of Association, each Capital Surplus contribution made by a Shareholder will be attached to either the Ordinary Shares (the Ordinary Share Capital Surplus), the Class 1 MRPSs (the Class 1 MRPS Capital Surplus), the Class 2 MRPSs (the Class 2 MRPS Capital Surplus) or the Class 3 MRPSs (the Class 3 MRPS Capital Surplus) held by such Shareholder and will be repayable only to the holder(s) of such Shares. The Capital Surplus, as defined below, shall refer to the Ordinary Share Capital Surplus, the Class 1 MRPS Capital Surplus, the Class 2 MRPS Capital Surplus or the Class 3 MRPS Capital Surplus, as the context requires.

Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by a Shareholder to the Company, without any Shares being issued in exchange and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009)."

The Company shall maintain the following share premium, reserve and Capital Surplus accounts:

- (1) a share premium account for the Ordinary Shares (the Ordinary Share Premium Account) which will constitute a freely distributable reserve of the Company (including, for the avoidance of any doubt, distributable to the MRPS Holders in respect of Dividend 1 or Dividend 2 in accordance with Article 25);
- (2) an ordinary share capital surplus account (the Ordinary Share Capital Surplus Account) which will constitute a freely distributable reserve of the Company (including, for the avoidance of any doubt, distributable to the MRPS Holders in respect of Dividend 1 or Dividend 2 in accordance with Article 25);
- (3) a premium account for the Class 1 MRPSs (the Class 1 MRPS Premium Account) which will constitute a distributable reserve of the Company which will only be distributable to the Class 1 MRPSs Holders;
- (4) a reserve account for the Class 1 MRPSs (the Class 1 MRPS Reserve Account) which will constitute a distributable reserve of the Company which will only be distributable to the Class 1 MRPSs Holders;
- (5) an account for the Class 1 MRPS Capital Surplus (the Class 1 MRPS Capital Surplus Account) which will constitute a distributable reserve of the Company which will only be distributable to the Class 1 MRPS Holders;
- (6) a premium account for the Class 2 MRPSs (the Class 2 MRPS Premium Account) which will constitute a distributable reserve of the Company which will only be distributable to the Class 2 MRPSs Holders;
- (7) a reserve account for the Class 2 MRPSs (the Class 2 MRPS Reserve Account) which will constitute a distributable reserve of the Company which will only be distributable to the Class 2 MRPSs Holders;
- (8) an account for the Class 2 MRPS Capital Surplus (the Class 2 MRPS Capital Surplus Account) which will constitute a distributable reserve of the Company which will only be distributable to the Class 2 MRPS Holders;
- (9) a premium account for the Class 3 MRPSs (the Class 3 MRPS Premium Account) which will constitute a distributable reserve of the Company which will only be distributable to the Class 3 MRPSs Holders;
- (10) a reserve account for the Class 3 MRPSs (the Class 3 MRPS Reserve Account) which will constitute a distributable reserve of the Company which will only be distributable to the Class 2 MRPSs Holders; and
- (11) an account for the Class 3 MRPS Capital Surplus (the Class 3 MRPS Capital Surplus Account) which will constitute a distributable reserve of the Company which will only be distributable to the Class 3 MRPS Holders.

Art. 6. Mandatory Redeemable Preferred Shares. The MRPSs are redeemable Shares. Subscribed and fully paid-up, MRPSs shall be mandatorily redeemed in accordance with the provisions of the Companies Act on the tenth (10th) anniversary of the date of issuance of the MRPSs (the Maturity Date) or at an earlier date as proposed by the Board of Managers and unanimously approved by all the Shareholders.

The redemption of Shares including the MRPSs can only be made by using sums available for distribution in accordance with Luxembourg law or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

Art. 7. Redemption Procedure. Where MRPSs are issued by the Company, the following additional conditions shall be met:

(1) the redemption price of each outstanding MRPS to be redeemed may be paid in cash or in kind and will be equal to the subscription price for the MRPSs to be redeemed as paid by the MRPS Holder(s) (i.e. MRPS capital account, related MRPS Premium Account, and related MRPS Capital Surplus Account (provided that, for the avoidance of any doubt, the Redemption Price shall be adjusted to reflect any reduction of relevant MRPS Premium Account or any reduction of relevant MRPS Capital Surplus that was used to effect a previous redemption, i.e. any premium or Capital Surplus so reduced shall not be double-counted that is to say used in calculating any later Redemption Price) plus any accrued but unpaid preferred dividend on such MRPS through to the date of redemption (the Redemption Price); and

(2) any preferred dividend declared but unpaid in respect of any MRPSs shall be paid prior to the redemption of any MRPSs.

If the sums available for redemption are insufficient for the Company to redeem all of the MRPSs on the relevant redemption date, only part of the MRPSs shall be redeemed for the portion of the available funds with an obligation for the Company to immediately redeem the residual portion of the MRPSs at a price per residual MRPS equal to the Redemption Price plus a 5% interest per annum over said Redemption Price when distributable funds in accordance with Article 72 of the Companies Act (by analogy) are available.

As long as the Redemption Price on the redeemed MRPSs at the Maturity Date has not been paid in full, no dividend shall be paid on the Ordinary Shares.

The redeemed MRPSs shall be cancelled and the issued share capital and premium and reserve and Capital Surplus attached to the redeemed MRPSs (if any) including the corresponding portion of premium allocated to the legal reserve, if any, shall be decreased accordingly.

Art. 8. Voting rights of the MRPS Holders. The MRPSs carry full voting rights. Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Companies Act must be sent or notified to the Shareholders of the Company shall likewise be sent or notified to the MRPS Holder(s).

Art. 9. Voting rights. More generally, each Share confers an identical voting right and each Shareholder has voting rights commensurate to his holding of Shares.

Art. 10. Amendments to the corporate capital. The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by decision of the general meeting of the Shareholders, in accordance with Article 23.

Art. 11. Indivisible Shares. The Shares are indivisible for the Company which will recognize only one holder of each Share; where any Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed sole holder in relation to the Company.

Art. 12. Transfer of Shares. In case of a sole Shareholder, the Company's Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the Shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

In the event that a Cap Agreement and/or a Keep Well Agreement exists between an MRPS Holder and the Company, no transfer of such MRPS Holder's MRPSs may take place unless and until the proposed transferee has entered into a Cap Agreement with the Company in substantially the same form and the Keep Well Agreement has been transferred to the transferee, provided that such transfer restriction shall not apply in the case of any pledge over the MRPS that may be entered into from time to time and the enforcement of such pledge. For the purposes of this Article, Cap Agreement shall mean any agreement that may be entered into from time to time that caps the amount payable to the MRPS Holder in respect of Dividend 2 as defined below and Keep Well Agreement shall mean any agreement that may be entered into from time to time that documents a commitment to subscribe for shares in the Company in connection with the redemption of the MRPSs.

Art. 13. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders will not bring the Company to an end.

Chapter 2. Administration and supervision

Art. 14. Management. The Company shall be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not be Shareholders. The manager(s) shall be appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the Shareholders, adopted by Shareholders owning more than half of the corporate capital.

Art. 15. Board of Managers. The Board of Managers will choose from among its members a chairman (the Chairman). It will meet when convened by the Chairman or by any two managers.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if at least two thirds of its members is present or represented. Resolutions of the Board of Managers are valid if approved by a majority of the votes cast.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Written resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 16. Minutes of meetings. Minutes of meetings of the Board of Managers will be signed by the member(s) present at the meetings. Copies or extracts of such minutes to be produced in Court or elsewhere will be signed by the Chairman or by two managers.

Art. 17. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers has the most extensive powers to manage the Company's affairs. All matters which are not expressly reserved to the general meeting by law, or by the Articles of Association, is within the competence of the Board of Managers.

Art. 18. Delegation of powers. The Board of Managers may delegate powers for day to day management either to managers or to other persons, who need not necessarily be Shareholders, subject to observance of Luxembourg law. The

Board of Managers may set up an executive committee which shall have such duties and powers as the board shall determine. The Board of Managers may further entrust one or several special authorised representatives (fondés de pouvoir) with all or part of its powers and will determine the duties, the remuneration which may be fixed or variable, the duration of such powers and all other relevant conditions.

Art. 19. Power of signature. The Company is in all circumstances bound by the signature of any two managers without prejudice to any decisions which may be taken as to signing for the Company in case of delegation of powers and in case of mandates conferred by the Board of Managers in pursuance of Article 18.

Art. 20. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Chapter III. The General meeting of the Shareholders

Art. 21. General meetings of the Shareholders. The general meeting, duly constituted, represents the whole of the Shareholders. It has the most extensive powers for doing or ratifying such acts as may concern the Company.

Art. 22. Date and place of the general meeting. An annual general meeting of the Shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the Shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Meetings of Shareholders may be called for any purpose by the Board of Managers or by one or more Shareholders.

If all the Shareholders are present or represented, and if they declare that they have notice of the agenda submitted for their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

Shareholders holding at least more than half of the corporate capital must be present or represented by proxy to constitute a quorum.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the Shareholders. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 23. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the Shareholders.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his holding of Shares. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of Association may only be adopted by a majority in number of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's corporate capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Chapter IV. Accounting Year and Allocation of Profits

Art. 24. Accounting Year and Annual Accounts. The Company's accounting year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December of the same year.

The Board of Managers shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the Shareholders.

For the avoidance of doubt, the Board of Managers may carry out valuations at fair value in accordance with Luxembourg act of 19 December 2002, as amended. However, in such a case, the valuations at fair value shall be disregarded to determine the amount of the profit distributable to the Shareholders.

Art. 25. Allocation of Profits. To the extent of five per cent the net profits are applied to forming or adding to the legal reserve fund. This allocation ceases to be obligatory whenever and so long as the legal reserve reaches ten per cent of the nominal capital.

With effect from the date of issuance of MRPSs, any remaining profits shall be allocated by priority (subject to any waiver in writing by all the MRPS Holders) to the payment to the MRPS Holders or to the allocation to the MRPS Reserve Account of the following preferred dividend entitlements.

Each MRPS entitles an MRPS Holder to a preferential and cumulative dividend comprising the following two elements:

(1) Each MRPS entitles an MRPS Holder to a preferential and cumulative dividend (Dividend 1) at an annual rate of 0.5 % of the nominal value of such MRPS. Dividend 1 shall accrue daily from the later of the date of issuance of the MRPS and the Effective Date and shall be calculated assuming a year of 365 or 366 days as the case might be, even for the years when the Company does not have profits.

(2) Each MRPS entitles an MRPS Holder to a second preferential and cumulative dividend (Dividend 2) which shall accrue daily from the later of the date of issuance of the MRPS and the Effective Date and shall be calculated assuming a

year of 365 or 366 days, even for the years when the Company will not have profits. Dividend 2 shall equal for respectively each (i) Class 1 MRPS, 12.5% (twelve point five per cent), (ii) Class 2 MRPS, 9.25% (nine point twenty-five per cent), and (iii) Class 3 MRPS, 8.5% (eight point five per cent) of the Dividend 2 Amount represented by the MRPS, to the extent that this is not limited to a lower amount as specified in any cap agreement that may be entered into between such MRPS Holders and the Company at the relevant time. The Dividend 2 Amount shall (a) in relation to the Class 1 MRPSs, mean the sum of the nominal value of all the Class 1 MRPSs plus the amounts standing to the credit of the Class 1 MRPS Premium Account plus the amounts standing to the credit of the Class 1 MRPS Reserve Account plus the amounts standing to the credit of the Class 1 MRPS Capital Surplus Account, (b) in relation to the Class 2 MRPSs, mean the sum of the nominal value of all the Class 2 MRPSs plus the amounts standing to the credit of the Class 2 MRPS Premium Account plus the amounts standing to the credit of the Class 2 MRPS Reserve Account plus the amounts standing to the credit of the Class 2 MRPS Capital Surplus Account, and (c) in relation to the Class 3 MRPSs, mean the sum of the nominal value of all the Class 3 MRPSs plus the amounts standing to the credit of the Class 3 MRPS Premium Account plus the amounts standing to the credit of the Class 3 MRPS Reserve Account plus the amounts standing to the credit of the Class 3 MRPS Capital Surplus Account, calculated in each case on a pro rata basis across the relevant financial year.

Dividend 1 and Dividend 2 are hereinafter referred to as the MRPS Dividends.

To the maximum extent permitted by Luxembourg law, Dividend 1 shall be declared on an annual basis at the annual general meeting of the Company and shall be paid out of profits available for such purpose or, in the event that no profits are available for such purpose with respect to a particular accounting year, out of distributable reserves (including, for the avoidance of any doubt, amounts standing to the credit of the Ordinary Share Premium Account and the Ordinary Share Capital Surplus Account).

If Dividend 2 is not declared and paid despite the existence of distributable reserves or profits available for that purpose, Dividend 2 shall be capitalised each year at the latest on the last day of the financial year and an amount equal to Dividend 2 shall be transferred to the MRPS Reserve Account. If the profits of the Company for the relevant financial year are not sufficient to fully pay or allocate to the MRPS Reserve Account Dividend 1 and Dividend 2, any shortfall amount shall be paid or allocated to the MRPS Reserve Account (i) from the profits of the following financial years and/or (ii) from the amounts standing to the credit of the Ordinary Share Premium Account and Ordinary Share Capital Surplus Account, and a resolution of the sole Shareholder or general meeting of Shareholders shall be passed for such purpose.

The general meeting of Shareholders will have discretionary power to freely allocate any surplus profit remaining after respecting the foregoing provisions. It may in particular allocate such surplus profit in the form of payment of a dividend to the Ordinary Shareholders or a transfer to a reserve account or to carry it forward.

Dividends shall be paid at such places and times as may be determined by the Board of Managers of the Company.

Interim dividends may be declared and distributed in the order and according to the entitlements described above, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are prepared by the Board of Managers of the Company;
- (ii) the interim accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders of the Company, and such Shareholder or Shareholders to whom the interim dividend is to be distributed undertake(s) to repay to the Company immediately following the annual general meeting for the relevant financial year any excess amount which is found to have been distributed by way of interim dividend;
- (iv) any cap agreement that may have been entered into between MRPS Holders and the Company at the relevant time is respected; and
- (v) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Chapter V. Dissolution and Liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may at any time be dissolved by resolution of the general meeting.

On dissolution of the Company the liquidation will be effected through the agency of one or more liquidators, being individuals or bodies corporate, appointed by the general meeting, which shall determine their powers and their remuneration.

After payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the MRPS Holders will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to the Redemption Price which has not yet been reimbursed to such MRPS Holders.

After payment of all debts and liabilities of the Company (including all Shareholders' claims) and after payment of all accrued and unpaid dividends with regard to the MRPSs and reimbursement of all and any amounts due to the MRPS Holders or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the percentage in the Company's capital held by each of them.

Chapter VI. Statutory auditor - external auditor

Art. 27. Statutory auditor - external auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the proxyholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder signs together the undersigned notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de novembre, par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand Duché de Luxembourg,

Comparaît:

Husky Injection Molding Systems Ltd., une société constituée sous les lois de la province d'Ontario, ayant son siège social au 500, Queen Street South, L7E 5S5 Bolton, Ontario, Canada et enregistrée auprès du Ministère des Service Gouvernementaux de l'Ontario sous le numéro 1853798 (l'Associé Unique),

représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, elle-même représentée par Laurent Goyer, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg-Ville.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales de Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR1.060.000, ayant son siège social au Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B160874 (la Société). La Société a été constituée le 11 May 2011 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°1721 du 29 juillet 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 18 décembre 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations -N°846 du 2 avril 2014.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et désire adopter des résolutions sur les points suivants:

- (1) Refonte intégrale des statuts de la Société (les Statuts) sans modification de l'objet social; et
- (2) Divers.

IV. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte intégrale des Statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

"Chapitre 1^{er}. Nom - siège social - objet - durée et capital

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l." (la Société).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi au Zone industrielle Riedgen, Dudelange, Grand Duché de Luxembourg. Des succursales ou des bureaux peuvent être créés sur simple décision du Conseil de Gérance à la fois au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la commune du siège social par une simple décision du Conseil de Gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale. Si des événements de nature politique, économique ou sociale susceptibles de constituer un obstacle à l'exercice d'une activité normale au siège social ou à la communication avec ce bureau ou entre ce bureau et des pays étrangers surviennent, ou s'avèrent être imminents, le siège social peut être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète desdites circonstances exceptionnelles. Cette mesure provisoire n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert de siège provisoire restera une société luxembourgeoise. Toute déclaration d'un tel transfert sera

prise et portée à la connaissance des tiers par un des organes exécutifs de la Société ayant le pouvoir d'engager la Société en ce qui concerne les actes de gestion journalière.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toutes sortes de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à, ses portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placements privés, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dette sous forme nominative et sous réserve de restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles la Société a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y compris, mais non limité à, la gestion et le développement de ces sociétés et de leur portefeuille et les assister financièrement par des prêts, avances ou garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, de manière générale, utiliser toute technique et tous instruments en lien avec ses investissements dans le but de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments ayant pour but de protéger la Société contre le risque de crédit, de taux de change, de taux d'intérêts ainsi que contre tout autre risque.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 1.060.000 EUR (un million et soixante mille euros), représenté par 5.500 (cinq mille cinq cents) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, 4.500 (quatre mille cinq cents) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe 1 (les MRPSs de Classe 1) et 500 (cinq cents) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe 2 (les MRPSs de Classe 2), et 100 (cent) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe 3 (les MRPSs de Classe 3), ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, les Parts Sociales Ordinaires, les MRPSs de Classe 1, les MRPSs de Classe 2, les MRPSs de Classe 3 étant individuellement dénommées Part Sociale et collectivement les Parts Sociales.

Les détenteurs de MRPSs de Classe 1, de MRPSs de Classe 2 et de MRPSs de Classe 3 sont dénommés dans les présents Statuts en tant que Détenteurs de MRPS, et les termes Associé ou Associés désignent les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires et /ou les Détenteurs de MRPS et /ou les détenteurs de Parts Sociales, selon le contexte.

Les MRPSs de Classe 1, les MRPSs de Classe 2 et les MRPSs de Classe 3 sont trois classe séparées et distinctes de parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables dans la Société et porteront les mêmes droits, mutatis mutandis et le même ordre pari passu excepté dans les cas expressément prévus dans les Statuts. Pour éviter toute ambiguïté, la référence dans l'article 6 à la date d'émission des MRPSs est la date de l'émission de la classe de MRPSs pertinente, ce qui signifie que la Date de Maturité obligatoire des MRPSs de Classe 1 est de 10 ans à partir de l'émission des MRPSs de Classe 1, la Date de Maturité obligatoire des MRPSs de Classe 2 est de 10 ans à partir de l'émission des MRPSs de Classe 2, et la Date de Maturité obligatoire des MRPSs de Classe 3 est de 10 ans à partir de l'émission des MRPSs de Classe 3. Pareillement, le Prix de Rachat tel que mentionné à l'article 7 pour chaque classe de MRPSs est limité à au capital social des MRPSs de Classe 1, au capital social des MRPSs de Classe 2, ou au capital social de MRPSs de Classe 3 (selon le cas), plus le Compte de Prime des MRPSs de Classe 1, le Compte de Prime des MRPSs de Classe 2, ou le Compte Prime des MRPSs de Classe 3 (selon le cas), plus le Compte de Réserve des MRPSs de Classe 1, le Compte de Réserve des MRPSs de Classe 2, ou le Compte de Réserve des MRPSs de Classe 3 (selon le cas), plus le Compte Capital Surplus de MRPS de Classe 1 (tel que défini ci-dessous), le Compte Capital Surplus de MRPS de Classe 2 (tel que défini ci-dessous), ou le Compte Capital Surplus de MRPS de Classe 3 (tel que défini ci-dessous) (selon le cas), à chaque fois plus tout dividende échu mais non encore payé sur telle classe de MRPSs à la date du rachat et à chaque fois, en fonction de la classe de MRPSs à laquelle les MRPSs rachetés appartiennent.

Les Parts Sociales peuvent uniquement être nominatives. En ce qui concerne les Parts Sociales nominatives, un registre de parts sociales sera conservé par la Société et mentionnera au moins l'identification précise de chaque Associé, le nombre de Parts Sociales qu'il détient et, le cas échéant, leur émission, leur montant de souscription, leur date d'émission, leur transfert et leur date de transfert.

La Société peut racheter ses Parts Sociales Ordinaires dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés).

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des Associés ou de l'Associé Unique (selon le cas) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

Les Associés peuvent faire des apports additionnels en numéraires à la Société en tant que Capital Surplus (tel que défini ci-dessous). Sous réserve d'un accord contraire entre tous les Associés (et sous réserve d'une disposition contraire des Statuts), chaque apport en Capital Surplus fait par un Associé sera attaché aux Parts Sociales Ordinaires (le Capital Surplus des Parts Sociales Ordinaire), aux MRPSs de Classe 1 (le Capital Surplus de MRPS de Classe 1), aux MRPSs de Classe 2 (le Capital Surplus de MRPS de Classe 2), ou aux MRPSs de Classe 3 (le Capital Surplus de MRPS de Classe 3), détenus par cet Associé et sera remboursable seulement au(x) détenteur(s) de ces Parts Sociales. Le Capital Surplus, tel que défini ci-dessous, renverra au Capital Surplus des Parts Sociales Ordinaires, au Capital Surplus des MRPS de Classe 1 ou au Capital Surplus des MRPS de Classe 2, selon le cas.

Capital Surplus signifie les montants (a) apportés par un Associé à la Société, sans que soient émises des Parts Sociales en échange, et (b) alloués dans les comptes de la Société au compte 115 «Apports en capitaux propres non rémunérés par des titres» tel que prévu par le plan comptable normalisé luxembourgeois du 10 juin 2009.

La Société conservera les comptes de prime d'émission, de réserve légale et de Capital Surplus suivants:

(1) un compte de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (le Compte de Prime d'Emission Ordinaire) constituant une réserve librement distribuable de la Société (y compris, pour éviter toute ambiguïté, une réserve distribuable aux Détenteurs de MRPS par rapport au Dividende 1 ou au Dividende 2 conformément à l'Article 25);

(2) un compte pour le Capital Surplus (le Compte Capital Surplus des Parts Sociales Ordinaires) constituant une réserve de la Société librement distribuable (y compris, pour éviter toute ambiguïté, distribuable aux Détenteurs de MRPS par rapport au Dividende 1 ou au Dividende 2 conformément à l'Article 25);

(3) un compte de prime pour les MRPSs de Classe 1 (le Compte de Prime des MRPS de Classe 1) constituant une réserve distribuable de la Société qui sera uniquement distribuable aux détenteurs de MRPS de Classe 1;

(4) un compte de réserve pour les MRPSs de Classe 1 (le Compte de Réserve des MRPS de Classe 1) constituant une réserve distribuable de la Société qui sera uniquement distribuable aux détenteurs de MRPSs de Classe 1;

(5) un compte pour le Capital Surplus des MRPS de Classe 1 (le Compte Capital Surplus de MRPS de Classe 1) constituant une réserve distribuable de la Société qui sera uniquement distribuable aux détenteurs de MRPS de Classe 1;

(6) un compte de prime pour les MRPSs de Classe 2 (le Compte de Prime des MRPS de Classe 2) constituant une réserve distribuable de la Société qui sera uniquement distribuable aux détenteurs de MRPS de Classe 2;

(7) un compte de réserve pour les MRPSs de Classe 2 (le Compte de Réserve des MRPS de Classe 2) constituant une réserve distribuable de la Société qui sera uniquement distribuable aux détenteurs de MRPSs de Classe 2;

(8) un compte pour le Capital Surplus des MRPS de Classe 2 (le Compte Capital Surplus de MRPS de Classe 2) constituant une réserve distribuable de la Société qui sera uniquement distribuable aux détenteurs de MRPS de Classe 2;

(9) un compte de prime pour les MRPSs de Classe 3 (le Compte de Prime des MRPS de Classe 3) constituant une réserve distribuable de la Société qui sera uniquement distribuable aux détenteurs de MRPS de Classe 3;

(10) un compte de réserve pour les MRPSs de Classe 3 (le Compte de Réserve des MRPS de Classe 3) constituant une réserve distribuable de la Société qui sera uniquement distribuable aux détenteurs de MRPSs de Classe 3; et

(11) un compte pour le Capital Surplus des MRPS de Classe 3 (le Compte Capital Surplus de MRPS de Classe 3) constituant une réserve distribuable de la Société qui sera uniquement distribuable aux détenteurs de MRPS de Classe 3.

Art. 6. Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Les MRPSs sont des Parts Sociales rachetables. Souscrites et entièrement libérées, les MRPSs doivent obligatoirement être rachetées au dixième (10^{ème}) anniversaire de la date d'émission des MRPSs (la Date de Maturité) conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés, ou à une date antérieure proposée par le Conseil de Gérance.

Le rachat de Parts Sociales, y compris des MRPSs, peut être effectué uniquement en utilisant les sommes disponibles pour une distribution, conformément au droit luxembourgeois ou le produit d'une nouvelle émission faite dans le cadre dudit rachat.

Art. 7. Procédure de Rachat. Si des MRPSs sont émises par la Société, les conditions supplémentaires suivantes devront être observées:

(1) le prix de rachat pour chaque MRPS émise et faisant l'objet d'un rachat peut être payé en numéraire ou en nature et sera égal au prix de souscription des MRPSs devant être rachetées tel que payé par l'(les) Détenteur(s) de MRPS (c'est-à-dire, le compte capital MRPS, le Compte de Prime MRPS qui lui est attaché et le Compte Capital Surplus de MRPS qui lui est attaché (pour autant que, et afin d'éviter toute ambiguïté, le Prix de Rachat soit ajusté afin de refléter toute réduction du Compte de Prime MRPS ou toute réduction du Compte de Capital Surplus de MRPS qui lui est attaché, utilisée dans le cadre d'un précédent rachat, c'est-à-dire, toute prime ou Capital Surplus ainsi réduit(e) ne doit pas être comptabilisée deux fois, à savoir, prise en compte pour le calcul de tout Prix de Rachat ultérieur) additionné du dividende préférentiel dû mais non encore payé sur les MRPSs jusqu'à la date du rachat (le Prix de Rachat); et

(2) tout dividende préférentiel déclaré mais non encore payé par rapport à toute MRPS devra être versé avant le rachat des MRPSs.

Si les sommes disponibles pour le rachat sont insuffisantes pour que la Société rachète toutes les MRPSs à la date de rachat concernée, seule une partie des MRPSs seront rachetées pour la part des fonds disponibles et la Société sera obligée de racheter immédiatement le part restante des MRPSs à un prix par MRPS restante équivalant au Prix de Rachat augmenté d'un taux d'intérêt de 5 % par an sur ledit Prix de Rachat lorsque les fonds distribuables seront réunis, conformément à l'article 72 de la Loi sur les Sociétés (par analogie).

Tant que le Prix de Rachat des MRPSs rachetées à la Date de Maturité n'aura pas été entièrement payé, aucun dividende ne sera versé pour les Parts Sociales Ordinaires.

Les MRPSs rachetées seront annulées et le capital social émis ainsi que la prime d'émission et la réserve liées aux MRPSs rachetées (le cas échéant), y compris la part correspondante de la prime d'émission allouée à la réserve légale, le cas échéant, seront réduits en conséquence.

Art. 8. Droits de vote des Détenteurs de MRPS. Les MRPSs sont assorties du droit de vote. Toute convocation, rapport ou document qui, en vertu de la Loi sur les Sociétés, devrait être envoyé ou notifié aux Associés de la Société doit être communiqué de la même manière à (aux) Détenteur(s) de MRPS.

Art. 9. Droits de vote. Plus généralement, chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque Associé jouit de droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

Art. 10. Modifications du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés, conformément à l'Article 23.

Art. 11. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles; lorsqu'une Part Sociale est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une personne aura été nommée titulaire unique à l'égard de la Société.

Art. 12. Transfert de Parts Sociales. En présence d'un Associé unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés doivent être respectées.

S'il existe un Contrat de Garantie de Taux Plafond et /ou un Keep Well Agreement entre un Détenteur de MRPS et la Société, aucun transfert des MRPSs dudit Détenteur de MRPS ne peut avoir lieu sauf si et jusqu'à ce que le bénéficiaire envisagé ait conclu un Contrat de Garantie de Taux Plafond avec la Société globalement sous la même forme et que le Keep Well Agreement ait été cédé au bénéficiaire, sous réserve que cette restriction de transfert ne s'appliquera pas en cas de contrat gage portant sur les MRPS, qui pourrait être conclu de temps en temps ou en cas de réalisation d'un tel gage. Pour les besoins du présent Article, Contrat de Garantie de Taux Plafond désigne tout accord, qui pourrait être conclu de temps en temps, prévoyant de plafonner le montant dû au Détenteur de MRPS par rapport au Dividende 2 tel que défini ci-dessous, et le Keep Well Agreement désigne tout accord, qui pourrait être conclu de temps en temps, documentant un engagement consistant à souscrire des parts sociales de la Société dans le cadre du rachat des MRPSs.

Art. 13. Décès, interdiction, insolvabilité ou faillite des Associés. Le décès, l'interdiction, l'insolvabilité ou la faillite la déconfiture de l'Associé unique ou d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Chapitre 2. Gestion et surveillance

Art. 14. Gestion. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de Gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être Associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une résolution de l'assemblée générale des Associés, adoptée par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 15. Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira un président parmi ses membres (le Président). Il se réunira sur convocation du Président ou de deux gérants.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature exceptionnelle des circonstances devra être décrite dans la convocation à la réunion du Conseil de Gérance.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Les membres du Conseil de Gérance peuvent renoncer à l'unanimité et par écrit aux formalités de convocation soit par un original soit par un télégramme, télex, fax ou e-mail.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance peut délibérer et agir valablement seulement si au moins les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont valables si elles ont été prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'écouter et de se parler. Une telle participation à une réunion sera considérée comme une participation en personne à ladite réunion.

Des résolutions écrites signées par tous les gérants seront valables et auront la même force obligatoire que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Lesdites signatures pourront figurer aussi bien sur un document unique que sur plusieurs copies d'un même procès-verbal et pourront être établies par lettre ou par fax.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par les membres présents aux réunions. Les copies ou les extraits desdits procès-verbaux destinés à être utilisés en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par deux gérants.

Art. 17. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut déléguer les pouvoirs nécessaires à la gestion journalière soit aux gérants soit à d'autres personnes qui ne sont pas nécessairement Associés, pour autant que les dispositions du droit luxembourgeois soient respectées. Le Conseil de Gérance peut établir un comité exécutif qui aura les devoirs et les pouvoirs déterminés par le conseil. Le Conseil de Gérance pourra, par ailleurs, conférer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou à plusieurs fondés de pouvoir et déterminera alors leurs devoirs, leur rémunération qui pourra être fixe ou variable, la durée desdits pouvoirs ainsi que toutes les autres conditions pertinentes.

Art. 19. Pouvoir de signature. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux gérants, sous réserve de toute décision qui pourrait être prise en relation avec la signature pour le compte de la Société dans le cadre d'une délégation de pouvoirs ainsi que dans le cadre de mandats conférés par le Conseil de Gérance conformément à l'article 18 des présents statuts.

Art. 20. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre III. L'assemblée générale des Associés

Art. 21. Assemblées générale des Associés. L'assemblée générale, dûment constituée, représente l'intégralité des Associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes concernant la Société.

Art. 22. Date et lieu de l'assemblée générale. Une assemblée générale annuelle de l'Associé unique ou des Associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social tel que précisé dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'Associé unique ou des Associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation. Des assemblées générales des Associés peuvent être convoquées pour toute raison à l'initiative du Conseil de Gérance ou d'un ou de plusieurs Associés.

Si tous les Associés sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont connaissance de l'ordre du jour soumis à leur appréciation, l'assemblée générale pourra avoir lieu sans convocation préalable.

Les Associés détenant au moins plus de la moitié du capital social doivent être présents ou représentés par procuration pour que l'assemblée soit valablement constituée.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions de l'Associé unique ou des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les Associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 23. Droits de vote des Associés, quorum et majorité. L'Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts pourront être prises uniquement moyennant l'accord d'une majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, et la nationalité de la Société ne pourra être changée que via un vote unanime de tous les Associés, sous réserve des dispositions de la Loi.

Chapitre IV. Année sociale et Distribution des Bénéfices

Art. 24. Année sociale et comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se clôture le trente-et-unième jour du mois de décembre de la même année.

Le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels de la Société qui doivent être soumis à l'approbation des Associés.

Afin d'éviter tout doute, le Conseil de Gérance peut employer des méthodes d'évaluation à la juste valeur en conformité avec la loi du 19 décembre 2002, telle que modifiée. Cependant, dans ce cas, les évaluations à la juste valeur doivent être ignorées pour déterminer le montant des profits distribuables aux Associés.

Art. 25. Distribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale équivaudra à dix pour cent (10%) du capital social.

A partir de la date d'émission des MRPSs, tout bénéfice restant sera dédié en priorité (sous réserve d'une renonciation des Détenteurs de MRPS) au versement aux Détenteurs de MRPS ou à l'allocation au Compte de Réserve MRPS selon les conditions donnant droit au dividende préférentiel suivantes.

Chaque MRPS permet à un Détenteur de MRPS de recevoir un dividende préférentiel et cumulatif comprenant les deux éléments suivants:

(1) Chaque MRPS donne droit à un Détenteur de MRPS de recevoir un dividende préférentiel et cumulatif (Dividende 1) à un taux annuel de 0,5 % de la valeur nominale représenté par une telle MRPS. Le Dividende 1 court quotidiennement à partir de la dernière date d'émission de la MRPS et la Date d'Effet, et sera calculé sur la base d'une année de 365 ou 366 jours, selon le cas, même pour les années au cours desquelles la Société ne réalise aucun bénéfice.

(2) Chaque MRPS donne droit à un Détenteur de MRPS de recevoir un second dividende préférentiel et cumulatif (Dividende 2) court quotidiennement à partir de la date d'émission de la classe de MRPSs pertinente et la Date d'Effet, la plus tard de ces deux dates étant celle qui sera prise en compte, et sera calculé sur la base d'une année de 365 ou 366 jours, selon le cas, même pour les années au cours desquelles la Société ne réalise aucun bénéfice. Le Dividende 2 équivaudra respectivement pour chaque (i) MRPSs de Classe 1 à 12,5% (douze virgule cinq pour cent), (ii) MRPSs de Classe 2 à 9,25% (neuf virgule vingt-cinq pourcent) et MRPSs de Classe 3 à 8.5% (huit virgule cinq pourcent) du Montant du Dividende 2 représenté par les MRPSs, pour autant que ceci n'est pas limité à un montant inférieur tel que prévu dans tout contrat de garantie de taux plafond qui pourrait être conclu de temps à autre entre lesdits Détenteurs de MRPS et la Société. Le Montant du Dividende 2 désigne (a) par rapport aux MRPS de Classe 1, la somme de la valeur nominale de toutes les MRPSs de Classe 1 et des montants crédités sur le Compte de Prime des MRPS de Classe 1 augmentés des montants crédités sur le Compte de Réserve des MRPS de Classe 1, augmentés des montants crédités sur le Compte Capital Surplus de MRPS de Classe 1, et (b) par rapport aux MRPS de Classe 2, la somme de la valeur nominale de toutes les MRPSs de Classe 2 et des montants crédités sur le Compte de Prime des MRPS de Classe 2 augmentés des montants crédités sur le Compte de Réserve de MRPS de Classe 2 augmentés des montants crédités sur le Compte Capital Surplus des MRPS de Classe 2, et (c) par rapport aux MRPS de Classe 3, la somme de la valeur nominale de toutes les MRPSs de Classe 3 et des montants crédités sur le Compte de Prime des MRPS de Classe 3 augmentés des montants crédités sur le Compte de Réserve de MRPS de Classe 3 augmentés des montants crédités sur le Compte Capital Surplus des MRPS de Classe 3, calculé dans chaque cas, au pro rata tout au long de l'exercice social concerné.

Le Dividende 1 et le Dividende 2 seront repris ci-dessous comme les Dividendes MRPS.

Dans les limites autorisées par le droit luxembourgeois, le Dividende 1 sera déclaré sur une base annuelle lors de l'assemblée générale annuelle de la Société et distribué à partir des bénéfices disponibles à cet effet ou, dans le cas où il n'y aurait aucun bénéfice disponible à cet effet pour un exercice social donné, à partir des réserves distribuables (y compris, pour écarter toute ambiguïté, les montants crédités sur le Compte de Prime d'Emission Ordinaire et le Compte Capital Surplus des Parts Sociales Ordinaires).

Si le Dividende 2 n'est ni déclaré ni versé malgré l'existence de réserves distribuables ou de bénéfices disponibles à cet effet, le Dividende 2 sera capitalisé chaque année au plus tard le dernier jour de l'exercice social, et un montant équivalent au Dividende 2 sera transféré sur le Compte de Réserve MRPS. Si les bénéfices de la Société pour l'année sociale concernée sont insuffisants pour le versement intégral du Dividende 1 et du Dividende 2 ou pour l'allocation au Compte de Réserve MRPS, tout montant déficitaire sera versé ou alloué au Compte de Réserve MRPS (i) à partir des bénéfices des années sociales suivantes et /ou (ii) à partir des montants crédités sur le Compte de Prime d'Emission Ordinaire et le Compte Capital Surplus des Parts Sociales Ordinaires, et une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés devra être adoptée à cette fin.

L'assemblée générale des Associés disposera du pouvoir discrétionnaire pour allouer en toute liberté tout montant excédentaire après avoir veillé au respect des dispositions qui précèdent. Plus spécifiquement, elle aura le droit d'allouer ledit montant excédentaire sous la forme d'un versement de dividende en faveur des Associés Ordinaires ou d'un transfert sur un compte de réserve, ou encore de le reporter à l'exercice social suivant.

Les dividendes seront payés au lieu et à la date déterminés par le Conseil de Gérance de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et distribués dans l'ordre et selon les conditions précisées ci-dessous, à tout moment, selon les dispositions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont préparés par le Conseil de Gérance de la Société;

(ii) les comptes intérimaires révèlent que le montant des fonds est suffisant pour être distribué, étant entendu que le montant en question ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices et réserves distribuables reportés mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve obligatoire;

(iii) la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par l'Associé unique ou par l'assemblée générale des Associés de la Société, et le(s)dit(s) Associé(s) qui se verra verser le dividende intérimaire s'engage à reverser à la Société, immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle relative pour l'exercice social concerné, tout montant excédentaire ayant été distribué sous la forme de dividende intérimaire;

(iv) tout contrat de garantie de taux plafond ayant été conclu en temps utile entre les Détenteurs de MRPS et la Société est respecté; et

(v) il a été confirmé que les droits des créanciers de la Société ne seraient pas menacés.

Chapitre V. Dissolution et Liquidation

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale.

Suite à la dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs liquidateurs, ceux-ci pouvant être tant des personnes physiques que des personnes morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement des dettes et du passif de la Société à l'égard de tierces parties ou dépôt de fonds à cet effet, les Détenteurs de MRPS auront droit à un montant payable en numéraire ou en nature équivalent au Prix de Rachat n'ayant pas été remboursé à ces Détenteurs de MRPS.

Après paiement de l'ensemble des dettes et du passif de la Société (y compris toutes les créances des Associés) et après versement des dividendes cumulés et dus par rapport aux MRPSs et remboursement de tous les montants dus aux Détenteurs de MRPS ou dépôt de fonds à cette fin, l'excédent sera versé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires proportionnellement au pourcentage de parts qu'ils détiennent chacun dans la Société.

Chapitre VI. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises

Art. 27. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable."

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête du mandataire, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Goyer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28772. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015206728/719.

(150232078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Lead Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 94.074,07.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.111.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of November.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

Libra Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 140.558, represented by Me Perrine Reinhart, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 30th November 2015 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) and holding all the one hundred sixteen million, one hundred and ninety-seven thousand, four hundred and fifty-three (116,197,453) shares in issue in Lead Luxembourg 2 S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 154.111, and having a share capital of one hundred and sixteen million, one hundred and ninety-seven thousand, four hundred and fifty-three Euro (EUR 116,197,453),

incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing then in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 5 July 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 1529 of 27 July 2010. The articles of the Company have been amended for the last time on 3 July 2013 by a deed of the undersigned notary published in the Mémorial number 2050 of 23 August 2013.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I) The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. Reduction of the issued share capital of the Company from its current amount of one hundred and sixteen million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and fifty-three Euro (EUR 116,197,453) to one million one hundred and sixty-one thousand nine hundred and seventy-four Euro and fifty-three cent (EUR 1,161,974.53) by one hundred fifteen million thirty-five thousand four hundred and seventy-eight Euro and forty-seven cent (EUR 115,035,478.47) by the reduction of the nominal value of all the shares issued by the Company from their current nominal value of one Euro (EUR 1) each to one Euro cent (EUR 0.01) each and allocation of the difference resulting from the reduction of the nominal value of the issued shares, being an amount of one hundred fifteen million thirty-five thousand four hundred and seventy-eight Euro and forty-seven cent (EUR 115,035,478.47) to the share premium account of the Company;

2. Reduction of the issued share capital of the Company from its current amount of one million one hundred and sixty-one thousand nine hundred and seventy-four Euro and fifty-three cent (EUR 1,161,974.53) to ninety-four thousand and seventy-four Euro and seven cent (EUR 94,074.07) by one million sixty-seven thousand nine hundred Euro and forty-six cent (EUR 1,067,900.46) by the redemption and subsequent cancellation of all of the one million one hundred and seventy-five thousand, nine hundred and twenty-six (1,175,926) class E-1 shares, one million one hundred seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class E-2 shares and one hundred and four million four hundred thirty-eight thousand, one hundred and ninety-four (104,438,194) preference shares, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, for an aggregate cancellation amount of two hundred and sixty one million two hundred and seventy two thousand three hundred and eighty-five Euro (EUR 261,272,385) (the “Cancellation Amount”);

3. Consequential amendment of article 6 of the articles of association of the Company, as follows:

“**Art. 6. Capital.** The capital is set at ninety-four thousand and seventy-four Euro and seven cent (€94,074.07) represented by nine million four hundred and seven thousand four hundred and seven (9,407,407) common shares of a par value of one Euro cent (€0.01) each divided into: one million one hundred and seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class A-1 shares, one million one hundred and seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class A-2 shares, one million one hundred and seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class B-1 shares, one million one hundred and seventy-five thousand nine hundred and twenty-five (1,175,925) class B-2 shares, one million one hundred and seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class C-1 shares, one million one hundred and seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class C-2 shares, one million one hundred and seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class D-1 shares, one million one hundred and seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class D-2 shares (collectively referred to as the “Shares”), and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.”; and

4. Consequential reduction of the legal reserve of the Company from its current amount of two million one hundred and eleven thousand eight hundred and fifty-three Euro (EUR 2,111,853) by two million one hundred and two thousand four hundred and forty-six Euro (EUR 2,102,446) to an amount of nine thousand four hundred and seven (EUR 9,407) and allocation of the balance between the actual and reduced legal reserve, being an amount of two million one hundred and two thousand four hundred and forty-six Euro (EUR 2,102,446) to the share premium account of the Company.

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

First resolution

It is resolved to reduce the issued share capital of the Company by one hundred fifteen million thirty-five thousand four hundred and seventy-eight Euro and forty-seven cent (EUR 115,035,478.47) from its current amount of one hundred sixteen million one hundred ninety-seven thousand four hundred and fifty-three Euro (EUR 116,197,453) to one million one hundred sixty-one thousand, nine hundred and seventy-four Euro and fifty-three cent (EUR 1,161,974.53)

by means of reduction of the nominal value of all the shares issued by the Company from their current nominal value of one Euro (EUR 1) each to one Euro cent (EUR 0.01) each.

It is further resolved to allocate the difference resulting from the reduction of the nominal value of the issued shares, being an amount of one hundred fifteen million thirty-five thousand four hundred and seventy-eight Euro and forty-seven cent (EUR 115,035,478.47) to the share premium account of the Company.

Second resolution

It is resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of one million sixty-seven thousand nine hundred Euro and forty-six cent (EUR 1,067,900.46)

from its current amount of one million one hundred and sixty-one thousand nine hundred and seventy-four Euro and fifty-three cent (EUR 1,161,974.53) to ninety-four thousand and seventy-four Euro and seven cent (EUR 94,074.07),

by means of redemption and subsequent cancellation of all the one million one hundred and seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class E-1 shares, one million one hundred and seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class E-2 shares and one hundred and four million four hundred and thirty-eight thousand one hundred and ninety-four (104,438,194) preference shares, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

The aggregate Cancellation Amount to be repaid to the Sole Shareholder shall amount to two hundred sixty-one million two hundred and seventy-two thousand three hundred and eighty-five Euro (EUR 261,272,385).

Third resolution

As a consequence of the above resolution, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda above.

Fourth resolution

As a consequence of the capital reduction, it is resolved to reduce the legal reserve of the Company from its current amount of two million one hundred and eleven thousand eight hundred and fifty-three Euro (EUR 2,111,853),

by two million one hundred and two thousand four hundred and forty-six Euro (EUR 2,102,446),

to an amount of nine thousand four hundred and seven (EUR 9,407) and allocation of the balance between the actual and reduced legal reserve, being an amount of two million one hundred and two thousand four hundred and forty-six Euro (EUR 2,102,446) to the share premium account of the Company.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the reduction of the share capital are estimated at EUR 3500.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Libra Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140.558,

représentée par Maître Perrine Reinhart, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 30 novembre 2015 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique (l'«Associé Unique»), et détenant l'ensemble des cent seize millions cent quatre-vingt-dix-sept mille et quatre cent cinquante-trois (116.197.453) parts sociales émises par Lead Luxembourg 2 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.111, et ayant un capital social de cent seize millions cent quatre-vingt-dix-sept mille et quatre cent cinquante-trois euros (116.197.453 EUR),

constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant alors à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1529 du 27 juillet 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 3 juillet 2013 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 2050 du 23 août 2013.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises de la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points figurants à l'ordre du jour.

II) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour

1 Réduction du capital social émis de la Société de son montant actuel de cent seize millions cent quatre-vingt-dix-sept mille et quatre cent cinquante-trois euros (116.197.453 EUR) afin de le porter à un montant d'un million cent soixante-et-un mille neuf cent soixante-quatorze euros et cinquante-trois cent (1.161.974,53 EUR) par un montant de cent quinze millions trente-cinq mille quatre cent soixante-dix-huit euros et quarante-sept cent (115.035.478,47) par la réduction de la valeur nominale de toutes les parts sociales émises par la Société, de leur valeur nominale actuelle d'un euro (1,- EUR) chacune à une valeur nominale d'un cent d'euro chacune (0,01 EUR) et allocation de la différence résultant de la réduction de la valeur nominale des parts émises, étant un montant de cent quinze millions trente-cinq mille quatre cent soixante-dix-huit euros et quarante-sept cent (115.035.478,47 EUR) au compte de la prime d'émission de la Société;

2 Réduction du capital social émis de la Société de son montant actuel d'un million cent soixante-et-un mille neuf cent soixante-quatorze euros et cinquante-trois cent (1.161.974,53) afin de le porter à quatre-vingt-quatorze mille soixante-quatorze euros et sept cent (94.074,07 EUR) par un montant d'un million soixante-sept mille neuf cent euros et quarante-six cent (1.067.900,46 EUR) par remboursement et annulation subséquente de l'intégralité des un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe E-1, un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe E-2 et cent quatre millions quatre cent trente-huit mille cent quatre-vingt-quatorze (104.438.194) parts sociales préférentielles, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, pour un montant d'annulation total de deux cent soixante-et-un millions deux cent soixante-douze mille et trois cent quatre-vingt-cinq euros (261.272.385 EUR) (le «Montant d'Annulation»);

3 Modification en conséquence de l'article 6 des statuts de la Société tel que suit:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatorze mille soixante-quatorze euros et sept cent (94.074.07 EUR) représenté par neuf millions quatre cent sept mille quatre cent sept (9.407.407) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (0,01 EUR) chacune, divisé en: un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe A-1, un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe A-2, un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe B-1, un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-cinq (1.175.925) parts sociales de classe B-2, un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe C-1, un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe C-2, un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe D-1 et un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe D-2 (collectivement désignées en tant que «Parts Sociales»), et portant les droits et obligations figurant dans les présents statuts.»; et

4 Réduction en conséquence de la réserve légale de la Société de son montant actuel de deux millions cent onze mille, huit cent cinquante-trois euros (2.111.853 EUR) par deux millions, cent deux mille, quatre cent quarante-six euros (2.102.446 EUR) à un montant de neuf mille, quatre cent sept euros (9.407 EUR) et allocation de la différence entre la réserve légale actuelle et la réserve légale réduite, étant un montant de deux millions, cent deux mille, quatre cent quarante-six euros (2.102.446 EUR), au compte de la prime d'émission de la Société.

A la suite de quoi l'Associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social émis de la Société par un montant de cent quinze millions trente-cinq mille quatre cent soixante-dix-huit euros et quarante-sept cent (115.035.478,47)

de son montant actuel de cent seize millions cent quatre-vingt-dix-sept mille et quatre cent cinquante-trois euros (116.197.453 EUR)

afin de le porter à un montant d'un million cent soixante-et-un mille neuf cent soixante-quatorze euros et cinquante-trois cent (1.161.974,53 EUR) par la réduction de la valeur nominale de toutes les parts sociales émises par la Société, de leur valeur nominale actuelle d'un euro (1,-EUR) chacune à une valeur nominale d'un cent d'euro chacune (0,01 EUR).

Il est par ailleurs décidé d'allouer la différence résultant de la réduction de la valeur nominale des parts émises, étant un montant de cent quinze millions, trente-cinq mille quatre cent soixante-dix-huit euros et quarante-sept cent (115.035.478,47 EUR) au compte de la prime d'émission de la Société

Deuxième résolution

Il est décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de un million soixante-sept mille neuf cents euros et quarante-six cent (1.067.900,46 EUR)

de son montant actuel d'un million cent soixante et un mille neuf cent soixante-quatorze euros et cinquante-trois cent (1.161.974,53 EUR) à quatre-vingt-quatorze mille soixante-quatorze euros et sept cent (94.074,07 EUR)

par remboursement et annulation subséquente de toutes les un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe E-1, un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales

de classe E-2, et cent quatre millions quatre cent trente-huit mille cent quatre-vingt-quatorze (104.438.194) parts sociales préférentielles, ayant de valeur nominale d'un cent d'euro (0,01 EUR) chacune.

Le Montant d'Annulation total qui sera repayé à l'Associé Unique sera de deux cent soixante et un millions deux cent soixante-douze mille et trois cent quatre-vingt-cinq euros (261.272.385 EUR).

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précitée, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société tel que mentionné dans l'ordre du jour ci-dessus.

Quatrième résolution

En conséquence de la réduction de capital, il est décidé de réduire la réserve légale de la Société de son montant actuel de deux millions cent onze mille huit cent cinquante-trois euros (2.111.853 EUR)

par deux millions cent deux mille, quatre cent quarante-six euros (2.102.446 EUR),

à un montant de neuf mille, quatre cent sept euros (9.407 EUR)

et d'allouer la différence entre la réserve légale actuelle et la réserve légale réduite, étant un montant de deux millions, cent deux mille, quatre cent quarante-six euros (2.102.446 EUR), au compte de la prime d'émission de la Société.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société résultant de la réduction de capital sont estimés à EUR 3500.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais déclare que, à la requête de la partie comparante, les présentes minutes sont rédigées en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg à la même date qu'en tête du présent.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. Reinhart et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 7 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/27922. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2015206928/212.

(150232315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

O-I Glass JV Mexico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.441.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of December,

Before the undersigned, Jacques Kessler, notary resident in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of O-I Glass JV Mexico S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 191.441 and having a share capital of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) (the Company).

THERE APPEARED:

O-I Glass CV a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Buitenhavenweg 114, 3113, BE Schiedam, the Netherlands, and its principal place of business at 1 Michael Owens Way, Perrysburg, OH 43551, United States of America, registered with the Dutch Chamber of Commerce under number 64631842, (the Sole Shareholder)

The Sole Shareholder is represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the relevant Shareholder and the undersigned notary, each power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That he is the Company's sole shareholder and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. That the Company was incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 17 October 2014 published on 27 November 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial), under number 3595, page 172521. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions to the liquidator.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint itself as the Company's liquidator (the Liquidator). The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant itself, in its capacity as Liquidator, all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Pétange, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder' authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de décembre.

Par-devant le soussigné, Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de O-I Glass JV Mexico S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 191.441 et disposant d'un capital social de cinquante mille dollars américains (USD 50.000) (la Société).

A COMPARU:

O-I Glass CV, une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par les lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe à Buitenhavenweg 114, 3113, BE Schiedam, les Pays-Bas, et l'établissement principal au 1 Michael Owens Way, Perrysburg, OH 43551, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès de la chambre de Commerce des Pays-Bas, sous le numéro 64631842 (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé concerné et le notaire instrumentant, chaque procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est l'unique associé de la Société et que l'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à son ordre du jour, comme reproduit ci-après;

II. Que la Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 octobre 2014, publié le 27 novembre 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 3595, page 172521. Les Statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur;
4. Instructions au liquidateur.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de se nommer lui-même, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide en outre d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à accomplir toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société, sous réserve de l'établissement de comptes intérimaires.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare, qu'à la requête de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29703. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015207104/117.

(150232098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Vit I Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 185.027.

Les comptes annuels pour la période du 25 février 2014 (date de constitution) au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057134/11.

(160016656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

South Europe Real Estate Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 51.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016057061/9.

(160016429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Vitco & Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016057135/9.

(160016089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Fachmarkt Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 155.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003711/10.

(160002058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Finvias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 139.767.

Les statuts coordonnés au 17 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2016003717/10.

(160001747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Fininfra, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 137.745.

Les statuts coordonnés au 16 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2016003718/10.

(160001663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.
